



R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 6

Chiffres-clés

(comptes consolidés sous IFRS)

en milliers €	2004 (*)	2005	2006
Nombre de titres en circulation	318.933	318.933	318.933
Bilan			
Capitaux propres	28.778	30.716	32.011
<i>Par titre (en €)</i>	90,23	96,31	100,37
Passifs non courants	15.475	12.651	12.673
Passifs courants	13.425	3.328	3.088
Actifs non courants	35.127	43.523	43.040
Actifs courants	22.551	3.172	4.732
Résultats			
Produit des activités ordinaires		4.602	5.610
Résultat opérationnel récurrent		569	1.430
<i>Par titre (en €)</i>		1,78	4,48
Résultat opérationnel		2.257	1.675
<i>Par titre (en €)</i>		7,08	5,25
Résultat net (part de groupe)		1.665	1.791
<i>Par titre (en €)</i>		5,22	5,62
Flux de trésorerie			
Trésorerie disponible au 1er janvier		1.415	2.031
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles		1.346	2.460
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissements		(787)	(482)
Flux de trésorerie lié aux activités de financements		57	(359)
Trésorerie disponible au 31 décembre	1.415	2.031	3.650
Cotation Euronext (en €)			
Maximum	29,99	88,25	137,70
Minimum	16,90	19,50	74,00
Clôture au 31 décembre	19,50	72,00	135,20
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers €)	6.219	22.963	43.120



(*) La première consolidation a été effectuée au 1 janvier 2005

Organigramme du groupe

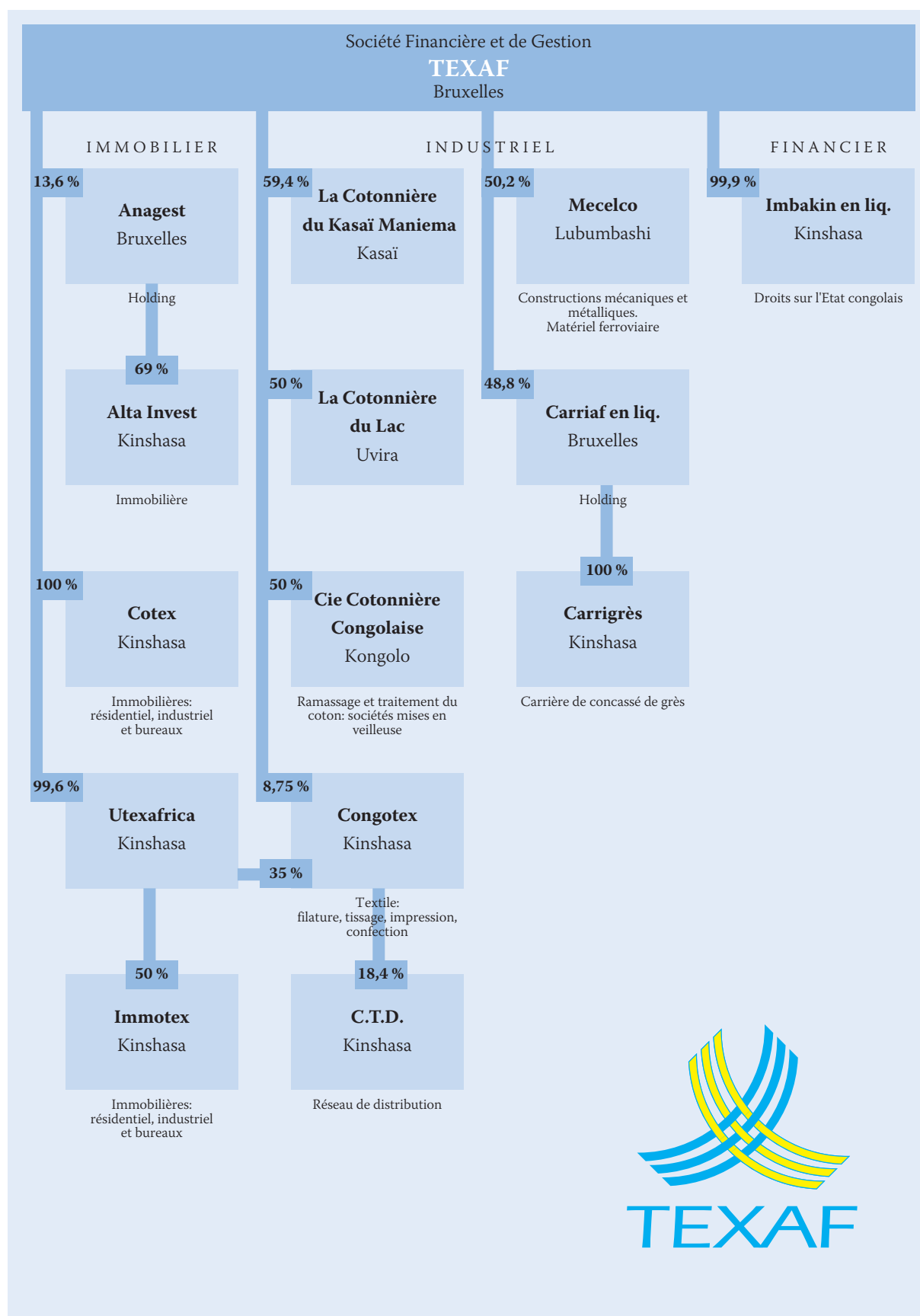


Table des matières

Chiffres-clés	p. 2
Organigramme du groupe	p. 3
Mission de la société	p. 6
Rapport de gouvernance	p. 7
Composition du conseil d'administration	p. 7
Commissaire	p. 10
Direction	p. 10
Comité d'audit	p. 10
Comité de nomination et de rémunération	p. 10
Règles de conduite	p. 12
Divers	p. 12
Rapport de gestion du groupe TEXAF	p. 15
Activités industrielles	p. 17
Activités immobilières	p. 21
Activités financières	p. 24
Déclaration de risque	p. 25
Critères de performance	p. 25
Commentaires sur le bilan consolidé	p. 25
Commentaires sur le résultat consolidé	p. 26
Perspectives 2007 du groupe	p. 27
Evénements postérieurs à la clôture	p. 27
Site internet	p. 28
Cours de bourse	p. 28
Rapport de gestion de TEXAF SA	p. 29
Analyse du résultat	p. 29
Evénements survenus après la clôture des comptes	p. 29
Perspectives 2007 de TEXAF SA	p. 29
Intérêts opposés	p. 29
Autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés	p. 30
Affectation du résultat	p. 30
Agenda financier	p. 30
Nominations et rémunérations des administrateurs et commissaire	p. 30
Etats financiers consolidés	p. 31
Bilan consolidé	p. 32
Compte de résultat consolidé	p. 33
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 34
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p. 35
Notes annexes aux états financiers consolidés	p. 36
Périmètre de consolidation	p. 64
Rapport du Commissaire	p. 65
Etats financiers statutaires	p. 67
Bilan	p. 68
Compte d'exploitation	p. 69
Affectation et prélèvements	p. 70
Tableau de financement	p. 70
Annexes aux comptes	p. 71
Résumé des règles d'évaluation	p. 79
Rapport du Commissaire	p. 81

TEXAF

Rapport annuel
2006

TEXAF

Mission de la société

TEXAF est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé 26 Boulevard Général Jacques à 1050 Bruxelles. TEXAF a été constituée le 14 août 1925.

TEXAF est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.

La vocation historique de TEXAF est industrielle et est destinée à être maintenue et intensifiée.

Les actifs de TEXAF existant en RDC (textile, carrière, construction mécanique, plantations de coton) font l'objet d'une importante réhabilitation qui va de pair avec le plan de reconstruction économique du Congo et de la réinsertion du pays dans l'économie mondiale.

TEXAF a en outre le souhait de jouer un rôle important dans la relance du Congo en devenant l'opérateur de nouveaux projets d'investissements.

Bénéficiant d'une bonne connaissance du terrain, de la population et de ses dirigeants et ayant d'autre part démontré sa capacité de faire face aux événements successifs qui ont secoué le Congo, TEXAF a le projet d'intéresser des investisseurs étrangers à des prises de participations financières majoritaires ou minoritaires

dans les secteurs productifs (infrastructures, minier, agro-industriel, forestier, énergie, tourisme) et ayant des rendements élevés sur investissements. TEXAF peut à cet effet utiliser sa capacité d'appel au marché des capitaux soit directement soit indirectement par la création de fonds spécifiques opérés par TEXAF.

Disposant d'un important patrimoine foncier et immobilier, TEXAF a décidé de viabiliser et de transformer une partie de ce patrimoine disponible grâce à un développement équilibré et diversifié tant en bureaux qu'en résidentiel adapté à plusieurs catégories de revenus.

TEXAF a la volonté d'assumer les trois vocations décrites ci-dessus de la manière suivante:

- en s'inscrivant résolument dans le secteur formel de l'économie
- en pratiquant une politique de bonne gouvernance vis-à-vis de tous les acteurs de la vie économique et sociale
- en favorisant les partenariats avec des opérateurs locaux et en associant des hauts cadres locaux et expatriés à la bonne marche des affaires
- en privilégiant tout projet créateur de valeur
- en maintenant la cotation des actions TEXAF sur Euronext et en favorisant des mesures qui permettent d'améliorer la liquidité des titres.

Les usines textiles CONGOTEX



Rapport de gouvernance

Le Conseil d'Administration a arrêté la Charte de gouvernance dans sa forme définitive au début de l'année 2006. Cette charte confirme l'adhésion de TEXAF au Code Lippens, à ses 9 principes ainsi qu'à la quasi-totalité de ses lignes de conduite. Les quelques dérogations sont justifiées par la taille de TEXAF ou par la spécificité de son environnement.

Le Conseil a également arrêté la Charte du Comité d'Audit et celle du Comité de Nomination et de Rémunération.

Le texte complet de cette Charte de gouvernance et des Chartes des Comités figure sur le site de TEXAF: www.texaf.be

Composition du conseil d'administration

Expiration du mandat

Henri Vander Eycken 2008
1926

Président

Indépendant

Henri Vander Eycken est professeur honoraire ULB et emeritus hoogleraar VUB en sciences économiques ainsi qu'à la Solvay Business School. Il a été Président d'UCO et de Sait (Zénitel) et administrateur de plusieurs autres sociétés dans les secteurs bancaire, de la construction et du papier. Il est Président de TEXAF depuis le changement de contrôle en 2002.

Bernard de Gerlache de Gomery 2009
1948

Vice-Président

Bernard de Gerlache est Docteur en Droit UCL et Master of Business Administration de la Boston University. Après avoir été Directeur à la Banque du Benelux, Associé-Gérant du Comptoir d'Escompte de Belgique et Administrateur Délégué de Sipef, il est Administrateur Délégué de Belficor (Banque d'affaires) et a participé au MBO sur TEXAF. Il est administrateur de sociétés dont notamment Sipef, la Floridienne et Leasinvest Real-Estate et est Président de la Chambre de Commerce Belgo-Africaine CBL-ACP.

Philippe Croonenberghs 2008
1950

CEO

Exécutif

Licencié en sciences économiques appliquées U.F.S.I.A., Philippe Croonenberghs a débuté sa carrière par une mission de 3 ans en Irak. Il a rejoint TEXAF en 1985. Chargé par son actionnaire Cobepa de dossiers d'investissements il occupa entre 1992 et 2002 divers postes d'administrateurs au sein d'entreprises telles que Ibel, Zénitel, Uco, URS, Fortales ainsi qu'au sein de diverses participations d'Ibel. En 2002 il organise un MBO sur TEXAF dont il est l'Administrateur Délégué.

Herman De Croo

2009

1937

Indépendant

Herman de Croo est le doyen du Conseil car il est administrateur depuis 1981. Ses mandats successifs ont été interrompus à chaque fois qu'il devint ministre: Education Nationale, Communications, P.T.T., Pensions, Commerce Extérieur. Il est Ministre d'Etat et préside la Chambre des Représentants. Herman De Croo est Docteur en Droit ULB. Il a professé à University of Chicago Law et à l'ULB. Il est professeur titulaire à la faculté de droit de la VUB. Il est l'auteur de très nombreuses publications. Herman De Croo connaît bien le Congo qu'il a visité à de nombreuses reprises.

Jacques Eloy

2008

1945

Administrateur de TEXAF depuis 1993, Jacques Eloy est le représentant de l'actionnaire historique. Jacques Eloy est Directeur Général de l'entreprise Altor en France. *Monsieur Jacques Eloy est démissionnaire à partir du 24 avril 2007.*

Christophe Evers

2008

1960

Indépendant

Ingénieur commercial de l'Ecole de Commerce Solvay, Christophe Evers débuta sa carrière chez Umicore. En 1989 il rejoint Cobepa où il devient directeur financier et membre du Comité de Direction. En 2001 il est « Chief Business Development and Planning Officer » et membre du Comité de Direction de la Poste belge. Il est associé dans la banque d'affaire Lorentz, Deschamps & Associés. Christophe Evers est professeur à l'Ecole de Commerce Solvay. Auteur de nombreuses publications financières il est également membre de l'Association Belge des Analystes Financiers. Il est Président des Amis du Musée Royal de l'Afrique Centrale.

Nicole Hardenne

2009

1941

Indépendante

Docteur en Droit ULB, Nicole Hardenne débuta sa carrière au ministère des affaires économiques, notamment au service des assurances, au commissariat à l'énergie atomique, au service juridique et aux services généraux. Entrée en 1974 chez Cobepa en tant que Secrétaire Général, elle en devient Administrateur Délégué de 1988 à 2001. Nicole Hardenne occupa divers mandats d'administrateur notamment dans les secteurs des assurances, de la grande distribution, et de la banque. Actuellement elle est Présidente des Carrières du Hainaut, administrateur du Groupe Josi, du Groupe LVI (Carmeuse) et de divers groupes privés.

Jacqueline Mayence

2008

1932

Indépendante

Jacqueline Mayence est licenciée en sciences politiques et diplomatique UCL. Elle a été Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement. Elle est sénateur honoraire. Elle a été administrateur de sociétés actives dans divers domaines, notamment des assurances.

S.F.A. représentée par Philippe Croonenberghs 2009
N.A.

SFA est démissionnaire à partir du 24 avril 2007.

Dominique Moorkens

2010

1948

CEO d'Alcopa, Dominique Moorkens a débuté sa carrière au sein du groupe Alcopa comme responsable d'une concession automobile. A partir de 1981, il a pris la direction des opérations d'Alcopa et, en cette qualité, a restructuré le groupe dans le cadre des principes de la bonne gouvernance. Le groupe Alcopa est actif dans la distribution de véhicules à 4 et à 2 roues ainsi que dans la distribution de mobilier de bureau. Son chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard € et est réalisé sur 8 pays européens

ainsi que sur l'Afrique du Sud. Le groupe emploie 2.000 collaborateurs. Ses fonds propres dépassent 250 millions €. Dominique Moorkens est également administrateur du Belgian Governance Institute et de IPTE. Il est consul honoraire de la République de Corée. *La candidature de Monsieur D. Moorkens est proposée à l'Assemblée du 24 avril 2007.*

Jean-Philippe Waterschoot

2009

1963

Exécutif

Ingénieur civil – faculté des Sciences Appliquées ULB (ICME 88), Jean-Philippe Waterschoot débute sa carrière à Lubumbashi au sein du groupe TEXAF en 1989. Ayant respectivement occupé divers postes opérationnels à l'usine textile UTEXAFRICA, il en était l'Administrateur Directeur Général jusqu'au moment de l'apport de la branche textile à CONGOTEX. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Il est administrateur du Cercle Economique Européen, de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise et Président de l'Ecole Belge de Kinshasa.

Albert Yuma Mulimbi

2009

1955

Exécutif

Maître en sciences économiques appliquées UCL, Albert Yuma a, depuis 1983, gravi tous les échelons hiérarchiques d'UTEXAFRICA jusqu'au poste d'Administrateur Directeur Général qu'il partage avec Jean-Philippe Waterschoot. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Homme influent en RDC, Albert Yuma est Président de la Fédération Patronale du Congo (FEC), administrateur de la Banque Centrale du Congo, ainsi que de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 10 administrateurs à partir du 24 avril 2007; 5 d'entre eux sont indépendants; 3 sont exécutifs (dont 2 résidents en RDC).

Les administrateurs sont nommés pour une période de 3 ans renouvelable.

En 2006 le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises. La liste des présences individuelles des administrateurs se présente comme suit.

Nicole Hardenne	5	100 %
Jacqueline Mayence	5	100 %
Henri Vander Eycken	5	100 %
Bernard de Gerlache	5	100 %
Philippe Croonenberghs	5	100 %
Christophe Evers	5	100 %
Herman De Croo	4	80 %
Jacques Eloy	2	40 %
Albert Yuma Mulimbi	2	40 %
Jean-Philippe Waterschoot	2	40 %

Les administrateurs excusés l'ont été pour raison de force majeure (dont entre autres leur présence à ce moment en RDC). Un avis sur les points essentiels de l'Ordre du jour a été recueilli avant la réunion.

Au cours de ces réunions le Conseil a traité:

- des sujets relevant de ses obligations légales tels que l'établissement des comptes du rapport annuel et du rapport semestriel ainsi que de la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires
- de l'analyse et de l'application à la société des règles IAS/IFRS
- de divers projets d'investissements envisagés
- de la gestion du patrimoine immobilier
- du suivi de l'activité des filiales en RDC. A cet égard le Conseil, conscient des risques particuliers liés aux activités en RDC s'est efforcé de prendre des mesures de nature à contrôler et limiter ces risques.
- du règlement à l'amiable d'un conflit entre actionnaires de Mécélco
- de l'amélioration des différents aspects de gouvernance, dont le renforcement du management en RDC

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Commissaire

PricewaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SCCRL.
Représentée par Robert Peirce, nommée jusqu'en 2010.

Direction

- **Philippe Croonenberghs**, CEO
- **Etienne Janne d'Othée**, Directeur Financier TEXAF et Compliance Officer
- **Jean-Philippe Waterschoot**, Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- **Albert Yuma Mulimbi**, Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- **Freddy Vandenhaute**, Directeur Général CARRIGRES
- **Lionel Sohier**, Directeur Général MECELCO

Comité d'audit

Le Comité d'Audit est formé de Mme Hardenne et de M. Evers qui le préside.

Depuis début 2006 le comité d'audit s'est réuni à 7 reprises dont 2 en début 2007. Les travaux du Comité d'audit ont porté sur:

- l'établissement d'une situation au 30 juin 2006.
- les travaux de clôture des exercices 2005 et 2006
 - le suivi de l'application des règles d'évaluation, en particulier au regard des normes IAS/IFRS
 - le suivi de la communication financière
 - les relations contractuelles avec le commissaire-reviseur
 - le suivi des risques et des procédures.

Le Président du Comité d'audit s'est rendu en décembre 2006 à Kinshasa ainsi qu'à Lubumbashi dans le cadre du suivi de sa mission d'évaluation des risques auxquels le groupe est exposé.

Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération est formé de Mme Hardenne, de M. de Gerlache et de M. Vander Eycken qui le préside.

Depuis le début de l'exercice 2006, le Comité s'est réuni à 2 reprises dont une fois en début de 2007. Le CEO a assisté aux réunions sauf pour les points le concernant.

Les travaux ont porté sur l'établissement de recommandations relatives à:

- la révision de la rémunération des administrateurs et du management exécutif
- la restructuration de la rémunération du management exécutif en une partie fixe et une partie variable. Depuis 2006 cette dernière est liée aux performances du groupe
- la fixation des primes de fin d'année
- la proposition de nomination de Monsieur Dominique Moorkens comme administrateur.

Rémunération du Conseil d'Administration

A partir de l'assemblée annuelle de 2007 la rémunération de chaque administrateur qui était de 4.000 € passera à 6.000 €, majoré d'un jeton de présence de 400 € par réunion.

Le Vice-président ainsi que Mme Hardenne et M. Evers, membres du Comité d'Audit et/ou de Nomination et de Rémunération, reçoivent une rémunération double soit 12.000 €.

Le Vice-président bénéficie de l'usage d'une voiture.

Le Président Vander Eycken exerce son mandat à titre gratuit. Les 3 administrateurs exécutifs ne sont pas rémunérés en tant qu'administrateur.

Rémunérations et autres avantages accordés au CEO

La rémunération du CEO avait été fixée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2002 et comprenait une rémunération fixe de 165.000 €/an ainsi qu'une assurance groupe de 65.000 €/an et une assurance hospitalisation.

A cette rémunération au titre d'indépendant s'ajoute l'utilisation d'un véhicule de société.

Afin de se conformer à la Charte de gouvernance la partie fixe de la rémunération du CEO a été ramenée à 155.000 € par an à partir du 1 janvier 2006. A cette partie fixe s'ajoute une partie variable fonction d'objectifs d'EBIT pour les sociétés contrôlées par le groupe TEXAF, cette dernière ayant un facteur de pondération de 50 % de l'ensemble des sociétés concernées. A titre transitoire cette norme s'applique en 2006 sur les comptes statutaires. Sur l'exercice 2006 cette prime s'est élevée à 33.075 €.

En 2007, la partie fixe demeure inchangée. La partie variable sera fonction de l'amélioration de la pondération de 50 % du résultat opérationnel consolidé et de 50 % du résultat consolidé avant impôts par comparaison au calcul similaire sur les chiffres de 2006. En cas d'amélioration résultant de ce calcul de résultat, il est prévu une prime de 12.128 € à multiplier par tranche de 6 % d'écarts de calcul de résultat. Au cas où le calcul précité donne un résultat inférieur à celui de 2006, la partie variable n'est pas attribuée. L'impact d'un recouvrement de la créance que détient IMBAKIN sur l'Etat est exclu du calcul.

Rémunérations et autres avantages accordés aux autres membres du management exécutif établis en RDC

Le coût global pour le groupe des deux administrateurs exécutifs établis en RDC était de 362.491 € en 2006. Ce coût comprend un salaire de base ainsi que des avantages divers:

- assurances:
 - légales et complémentaires
 - rapatriement sanitaire
- abonnement à un centre hospitalier privé
- frais de scolarité des enfants
- véhicule
- mise à disposition d'une habitation ainsi que du personnel de maison
- frais de voyage.

Afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernance la partie variable de leur rémunération pour l'exercice 2006 a été attribuée en fonction d'objectifs d'EBIT pour les sociétés contrôlées par le groupe TEXAF, cette dernière ayant un facteur de pondération de 50 % de l'ensemble des sociétés concernées. A titre transitoire cette norme s'applique en 2006 sur les comptes statutaires. Sur l'exercice 2006 cette prime s'est élevée à 22.500 € par manager exécutif.

En 2007, le coût global prévu des deux administrateurs exécutifs sera de 370.440 €. La partie variable sera fonction de l'amélioration de la pondération de 50 % du résultat opérationnel consolidé et de 50 % du résultat consolidé avant impôts par comparaison au calcul similaire sur les chiffres de 2006. En cas d'amélioration résultant de ce calcul de résultat, il est prévu une prime de 8.250 € à multiplier par tranche de 6 % d'écarts de calcul de résultat. Au cas où le calcul précité donne un résultat inférieur à celui de 2006, la partie variable n'est pas attribuée. L'impact d'un recouvrement de la créance que détient IMBAKIN sur l'Etat est exclu du calcul.

Règles de conduite

- Conflit d'intérêt: le Conseil d'administration a eu à se prononcer sur la révision d'un prêt consenti par UTEXAFRICA à un administrateur exécutif. L'extrait du procès-verbal du conseil d'administration est repris dans le rapport de gestion sur les comptes statutaires.
- Transactions sur titres: au cours de l'exercice 2006 les opérations suivantes, d'achats et de cessions de titres par des personnes initiées, ont été déclarées à la CBFA qui les a publiées sur son site:
 - 20 juin 2006: achat par SFA de 60 titres
 - 6 juillet 2006: cession par Jacques Eloy de 2.000 titres
 - 12 octobre 2006: achat par SFA de 100 titres
 - 10 novembre 2006: cession par SFA de 3.000 titres.
 - 30 novembre 2006: cession par Bernard de Gerlache de 395 titres
- Transactions avec la société: au cours de l'exercice 2006 il ne s'est pas présenté de cas de transactions avec la société

Divers

- La Charte de gouvernance de TEXAF a subi quelques modifications:
 - une description des éléments clés des accords d'actionnaires est rajoutée
 - la Charte précise que toute transaction sur titres de la société et non seulement celle portant sur 3 % ou plus doit être signalée au Compliance Officer
 - la Charte intègre désormais les mesures en matière de publicité des transactions de personnes dirigeantes, conformément à l'AR du 10 mars 2006 sur les abus de marché
 - la Charte ramène la période au cours de laquelle les transactions sur titres sont interdites de 2 mois à 1,5 mois précédant la communication semestrielle.
- Conformément aux dispositions de la charte, le Conseil d'administration a fait sa propre évaluation en mars 2007.
- Le groupe a participé au symposium "Improving governance and fighting corruption: new frontiers in public-private partnerships" (Bruxelles, 14-15 mars 2007), organisé par le gouvernement belge et la Banque Mondiale.
- Le groupe a également contribué à l'élaboration d'une mise à jour des recommandations de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et de la Chambre CBL-ACP vis-à-vis des autorités de la RDC.



Sites UTEXAFRICA et COTEX

Rapport de gestion du groupe TEXAF

Tout comme en 2005, l'économie congolaise a connu en 2006 une croissance qui devrait désormais revêtir un caractère récurrent. Par ailleurs, ce sont les élections démocratiques qui ont marqué l'année écoulée. Pour la majorité des congolais ces élections ont été les premières de leur vie et aux yeux de la population elles représentent l'espoir d'un avenir bien meilleur. Une lourde responsabilité attend le pouvoir démocratiquement élu.

Durant cette année électorale, le groupe TEXAF n'a pas eu d'autre choix que d'adopter une position d'attente en ce qui concerne de nouveaux projets.

On peut espérer que le pouvoir sera en mesure de mettre rapidement en place les mesures qui s'imposent pour favoriser les investissements du secteur privé. A titre d'exemple, l'adhésion de la République Démocratique du Congo (RDC) à l'Ohada serait un signal fort.

TEXAF confirme sa volonté de jouer un rôle important au Congo. Elle dispose sur place des structures, du potentiel humain et de la connaissance du terrain. Sa structure de bilan permet de faire appel si nécessaire au marché des capitaux.

Si l'immobilier représente aujourd'hui une part importante de l'activité du groupe en RDC, TEXAF garde l'ambition de redévelopper des activités industrielles et agricoles qui dans le passé ont toujours constitué l'essentiel de son portefeuille.

Les faits marquants de l'exercice 2006 peuvent être résumés comme suit:

- l'année 2006 est le premier exercice complet de TEXAF dans sa nouvelle forme depuis la création le 1^{er} mars 2005 de deux joint-ventures avec le groupe CHA: CONGOTEX qui regroupe les activités textiles et IMMOTEX qui est propriétaire des bâtiments industriels abritant ces activités textiles
- UTEXAFRICA a pu respecter les échéances convenues de remboursements à TEXAF
- le groupe Cha a procédé à une augmentation de capital de CTD, la filiale de distribution textile de CONGOTEX. UTEXAFRICA n'en détient plus que 18 %
- TEXAF a reçu un premier remboursement de sa quote-part de la créance historique que Comectrik détenait sur l'Etat congolais.
- par contre UTEXAFRICA n'a pas vu honorée la tranche de remboursement de sa créance sur l'Etat congolais qui était prévue en 2006
- TEXAF a pu récupérer un immeuble saisi en 1997. Cet immeuble a été réhabilité et a trouvé locataire en 2007
- dans l'attente de la construction d'un nouveau siège à Kinshasa, le groupe a déménagé les bureaux qu'il occupait depuis des décennies afin de permettre la location dans de bonnes conditions de cet immeuble à une société de télécommunication
- TEXAF a souhaité acquérir un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux. Une tierce partie a tenté de s'opposer à cette acquisition mais les tribunaux ont rejeté la plainte le 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, la tierce partie n'ayant pas interjeté appel. Pour autant que ces immeubles puissent être récupérés libres d'occupants, l'acquisition devrait être finalisée en 2007
- KBC-Securities a publié une première analyse du groupe le 18 novembre 2006. D'autres revues financières se sont intéressées au groupe TEXAF. Le titre de TEXAF a été activement traité tout au long de l'année. La capitalisation boursière est passée de 23 millions € à 43 millions € entre le 1 janvier et le 31 décembre 2006
- la Charte de gouvernance de TEXAF a été élaborée.



Activités industrielles

CONGOTEX (entreprise mise en équivalence)

000 EUR	2005 (10 mois)	2006
Produit des activités ordinaires	8.540	13.801
Résultat opérationnel	-1.673	-893
Résultat net	-1.857	-1.375
Résultat net (part de groupe)	-760	-219

Depuis sa mise sur pied en mars 2005 CONGOTEX, désormais gérée par le groupe Cha, a pu augmenter son chiffre d'affaires.

Les commentaires du rapport de gestion relatif à l'année 2005 demeurent, à savoir un chiffre d'affaires très dépendant des commandes du secteur public, une bonne pénétration du marché du pagné à thème politique et religieux mais une concurrence très forte depuis l'Asie pour le pagné classique. Malgré les avantages accordés par le gouvernement, le secteur textile se porte très mal.

A ce problème de rentabilité de CONGOTEX se greffe un problème de trésorerie important qui s'explique par un accroissement substantiel de besoins en fonds de roulement, conséquence des délais anormaux d'acheminement de pièces et produits vers Kinshasa.

Le groupe Cha est également fournisseur de matières premières à CONGOTEX. Son encours sur CONGOTEX est important au point de remettre en cause la continuité de toute ou partie de la production textile en RDC. Le groupe TEXAF a fait savoir qu'il soutiendra toute initiative visant à assurer la pérennité de l'activité textile mais qu'il n'entendait pas contribuer financièrement au-delà des efforts d'actionnaire qu'il a consenti jusqu'à ce jour.

.

MECELCO (entreprise consolidée intégralement)

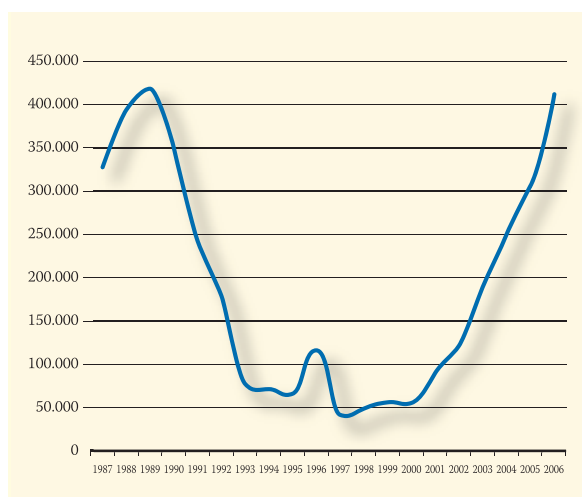
000 EUR	2005	2006
Produit des activités ordinaires	342	645
Résultat opérationnel	-307	-305
Résultat net	-302	-312
Résultat net (part de groupe)	-313	-286



L'activité de l'atelier de construction mécanique à Lubumbashi a connu une reprise en 2006. Ce redémarrage est la conséquence d'une demande de réhabilitation et d'entretiens de wagons de transport de minerais de la Gécamines. Par ailleurs TEXAF et un actionnaire minoritaire de MECCELCO ont mis fin de manière amiable à un conflit qui les opposait. Cet élément ainsi qu'une activité minière en forte croissance ont amené TEXAF à décider de mettre des moyens en œuvre pour accompagner MECCELCO dans sa relance. Un nouveau directeur général a pris ses fonctions en mars 2007. Mécelco a une créance sur Gécamines de 6,2 millions \$ (situation réconciliée au 14.04.2001) à majorer d'intérêts, entièrement réduite de valeur. Si cette créance n'a pas encore fait l'objet d'un début de règlement, Gécamines a cependant contribué à la croissance de la société en payant ses commandes à l'avance.

CARRIGRES (entreprise mise en équivalence)

000 ELIR	2005	2006
<i>Produit des activités ordinaires</i>	3.835	4.817
Résultat opérationnel	1.475	1.127
<i>Résultat net</i>	1.299	420
<i>Résultat net (part de groupe)</i>	267	205



Vente (en tonnes)

Le résultat de CARRIGRES est établi après rémunérations aux actionnaires sous forme de management fees à hauteur de 650.000 € (300.000 € en 2005) dont la moitié est revenue à TEXAF.

Malgré une nouvelle hausse de production et de ventes de grès, le résultat n'a pas répondu aux attentes. Au cours du dernier trimestre sont apparues quelques faiblesses: une consommation élevée de pièces de rechange et un coût salarial sensiblement en hausse. En fin d'année une nouvelle ligne de concassage a été installée avec succès. Au total 1,3 millions € ont été investis en autofinancement. En 2007 l'attention sera portée sur l'amélioration de la rentabilité plutôt que sur l'augmentation des ventes.

Une partie du terrain est occupée depuis plusieurs années par des squatteurs. Le dossier est suivi de près car il fait planer un risque sur l'exploitation à plus long terme.

Sociétés cotonnières (entreprises non consolidées)

Le groupe détient trois sociétés cotonnières. Deux d'entre elles, situées à Uvira et à Kongolo ont été entièrement pillées durant la guerre.

La Cotonnière du Kasai et du Maniéma a également subi des pillages. Elle est en veilleuse parce qu'il n'y a pas de voies pour acheminer le coton vers Kinshasa ou les marchés internationaux; elle subvient à ses besoins grâce à la location de quelques biens immobiliers.

Une relance des activités cotonnières serait bénéfique pour l'ensemble du pays, mais elle suppose une remise en état de l'infrastructure d'accès et de transport. C'est là le rôle de l'Etat et des organismes de coopération internationale. Il est encourageant de constater que d'importants budgets sont désormais prévus à cet effet.







Activités immobilières

Le site UTEXAFRICA autour de l'usine textile comprend des immeubles appartenant à UTEXAFRICA, à TEXAF et à COTEX. Sa localisation aux portes de Kinshasa, la limite de ce qu'il est convenu d'appeler le périmètre de sécurité et le déplacement du centre des affaires et des ambassades vers l'endroit où sont situés les biens immobiliers du groupe font que ces sites sont fort recherchés.

Le taux d'occupation des habitations est proche de 100 %, tandis que les bâtiments industriels, rénovés à la demande, attirent de plus en plus de sociétés qui viennent y aménager des bureaux.

En face du site UTEXAFRICA est situé le site COTEX, une ancienne usine de fabrication de couverture transformée en entrepôts de stockage et en bureaux.

Un peu plus loin du site UTEXAFRICA se trouve le site Matindus, anciennement un garage avec ses dépendances.

A une dizaine de km du centre-ville est situé le site CPA qui abritait une usine de fabrication de wax.

Le groupe est également détenteur de concessions dans les zones de ses cotonnières.

	% Détenu	Superficie du terrain m ²	Superficie louée	Loyers 2006
SITE UTEXAFRICA				
Propriétés UTEX + TEXAF	99,6 %	273.825		
Bureaux & bâtiment industriels			19.347	1.011.506
Résidentiel			27.473	2.552.470
			46.820	3.563.976
Propriété IMMOTEX (*)	49,8 %	141.184		
Bureaux & bâtiment industriels			93.792	214.355
Résidentiel			0	0
			93.792	214.355
SITE COTEX				
Propriété COTEX	100,0 %	32.442		
Bureaux & bâtiment industriels			16.138	930.852
Résidentiel			187	11.630
			16.325	942.482
SITE MATINDUS				
Propriété TEXAF	100,0 %	2.023		
Bureaux & bâtiment industriels			1.823	0
Résidentiel			200	0
			2.023	0
SITE CPA				
Propriété IMMOTEX (*)	49,8 %	1.057.522		
Bureaux & bâtiment industriels			23.344	0
Résidentiel			3.763	9.421
			27.107	9.421
SITE ALTA INVEST				
Propriété TEXAF	9,4 %	14.587		
Bureaux & bâtiment industriels			0	0
Résidentiel			17.452	0
			17.452	0
(*) IMMOTEX est consolidée par mise en équivalence				
TOTAL		1.521.583	203.519	4.730.234

UTEXAFRICA (entreprise consolidée intégralement)

000 EUR	2005	2006
<i>Produit des activités ordinaires</i>	2.211	2.625
Résultat opérationnel	2.513	2.021
	dont 1.534 non récurrents	dont 184 non récurrents
<i>Résultat net</i>	1.442	885
	dont 2.979 non récurrents	dont 184 non récurrents
<i>Résultat net (part de groupe)</i>	1.441	885



Les revenus immobiliers d'UTEXAFRICA sont en hausse (+24) ce qui permet à UTEXAFRICA de rembourser sa dette envers TEXAF suivant l'échéancier convenu en 2005.

Les négociations sur le remboursement des dettes commerciales de l'Etat congolais ont abouti à la signature de conventions bilatérales sous le couvert de la Banque Mondiale. En fin d'exercice 2005, UTEXAFRICA a été remboursé d'une tranche de 504 milliers \$. Le paiement d'une échéance prévue en 2006 ne s'est pas fait. En mars 2007 un nouvel accord est intervenu entre les créanciers et l'Etat sous la pression de la Banque Mondiale. Le solde des tranches négociées devrait être remboursé en 2007: 252.089 \$ le 30 juin et un montant identique le 31 décembre.

COTEX (entreprise consolidée intégralement)

000 EUR	2005	2006
<i>Produit des activités ordinaires</i>	828	942
Résultat opérationnel	-478	371
<i>Résultat net</i>	-492	243
<i>Résultat net (part de groupe)</i>	-492	244

COTEX possède 16.138 m² de hangars et de surfaces de bureaux. Ces hangars ont pratiquement tous été rénovés et mis en location. Suite au transfert en 2005 des activités textiles d'UTEXAFRICA à CONGOTEX, COTEX emploie une trentaine de personnes. L'essentiel de cette équipe est affectée à l'activité immobilière du groupe mais les deux directeurs généraux, MM Jean-Philippe Waterschoot et Albert Yuma, sont également chargés du suivi des autres sociétés du groupe ainsi que de la recherche et de l'étude de nouveaux projets d'investissement en RDC.

Depuis 2006 COTEX transforme systématiquement des entrepôts en surface de bureaux suite à une demande croissante.

IMMOTEX (entreprise mise en équivalence)

000 EUR	2005 (10 mois)	2006
<i>Produit des activités ordinaires</i>	61	421
Résultat opérationnel	-137	116
<i>Résultat net</i>	-124	61
<i>Résultat net (part de groupe)</i>	-62	29

Grâce à un premier contrat important de location de surface de bureaux avec une société de télécom, IMMOTEX fait apparaître un léger bénéfice. Rappelons que les 141.184 m² que détient IMMOTEX sur le site UTEXAFRICA hébergent principalement l'activité textile de CONGOTEX qui bénéficie d'une gratuité de loyers jusqu'en 2010.



Activités financières

IMBAKIN

IMBAKIN est détentrice d'une importante créance sur l'Etat congolais. Par manque d'interlocuteurs durant l'année électorale, ce dossier n'a pas connu d'évolution au cours de l'année écoulée.

ANAGEST

TEXAF détient, aux côtés du groupe Atenor, une créance sur l'Etat congolais suite à la nationalisation en 1974 de Comectrik.

Le groupe Atenor a pu obtenir une tranche de rétrocession sous forme de 3 immeubles à appartements situés au centre de Kinshasa. L'Etat s'est réservé une participation de 30 % dans la société immobilière Alta-Invest créée à cet effet. En compensation d'une partie de sa créance, TEXAF possède 13,6 % d'ANAGEST qui contrôle Alta-Invest. A ce jour Alta-Invest n'a pas encore obtenu la libre disposition des revenus locatifs.

Le 14 mars 2006 le groupe Atenor a publié un communiqué de presse indiquant qu'un protocole d'accord était intervenu avec les autorités de la RDC portant sur un remboursement du solde des créances détenues par les anciens actionnaires de Comectrik, Vicizaire et Plantadem. TEXAF détient 16,4 % de la créance de Comectrik. Un premier paiement de 107.572 € est intervenu début mars 2006. En 2007 il est prévu 2 échéances de 88.765 € payables en juin et en décembre 2007.



Déclaration de risque

Le Conseil tient à rappeler que les actifs de la société sont situés en RDC et que l'environnement particulier du pays comporte des risques. La RDC fait partie des zones à déficit de gouvernance. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire.

TEXAF dont la devise de référence est l'Euro détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font majoritairement en devises étrangères (US\$ & Francs Congolais), et dont l'activité est exposée aux risques de change. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture car les termes sont aléatoires. Ce risque est cependant limité eu égard à la proportion restreinte de ces transactions en devises étrangères.

Certains ajustements pourraient encore être opérés entre UTEXAFRICA et CONGOTEX dans la mesure où il s'avèrerait que les actifs apportés par UTEXAFRICA en CONGOTEX devraient être complétés pour garantir un apport en fonds de roulement convenu. Le Conseil pense que le risque de devoir opérer des corrections significatives dans cette perspective est limité.

Critères de performance

TEXAF entend atteindre des objectifs de performances en relation avec le facteur de risque de son environnement. C'est ainsi que des projets d'investissement immobiliers ou industriels doivent répondre à un critère de taux de rendement interne supérieur à celui pratiqué par des sociétés financières actives dans des régions plus stables. Ces critères sont revus à la lumière de l'évolution de cet environnement.

Commentaires sur le bilan consolidé

Les immeubles (IAS 16 et 40) ont été valorisés dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 sur base d'une valeur de rendement conformément à la norme IFRS 1. Ces valeurs sont reprises dans le modèle de coût et sont amorties sur cette base.

Le groupe a récupéré un bien immobilier qui avait été réquisitionné par l'armée en 1997. La mise en location de ce bien est reflétée par son transfert des immobilisations corporelles vers les immeubles de placement (1.088 milliers €).

Les participations dans les entreprises mises en équivalence concernent CONGOTEX, CARRIGRES et IMMOTEX. La variation de ce poste du bilan provient des résultats de CARRIGRES (+ 205 milliers €), IMMOTEX (+ 29 milliers €) et CONGOTEX (- 219 milliers €) d'une part, et d'une différence de conversion de 202 milliers € d'autre part.

La trésorerie a augmenté de 1.618 milliers € et le mouvement est détaillé dans le tableau de flux de trésorerie.

Les passifs non courants reflètent les provisions constituées pour couvrir les risques liés à l'environnement réglementaire en RDC.

Les passifs d'impôts différés ont été constitués essentiellement sur la réévaluation des immeubles au 1^{er} janvier 2005 ainsi que sur la réserve immunisée.

Commentaires sur le résultat consolidé

Le bénéfice opérationnel comprend un bénéfice opérationnel récurrent en 2006 à hauteur de 1.430 milliers € (soit 4,48 € par titre).

En 2005, le bénéfice opérationnel récurrent s'élevait à 569 milliers € (soit 1,78 € par titre).

- Les locations des immeubles en RDC (hors IMMOTEX repris en équivalence) s'élèvent à 4.452 milliers € (+ 16 %). Cette hausse est le reflet de la bonne tenue du marché et surtout du bénéfice en exercice plein des locations de 2005.
- Hormis les produits locatifs, la hausse des ventes de MECELCO ainsi qu'une augmentation des prestations de services facturées à CARRIGRES expliquent l'évolution positive (+22 %) du produit des activités ordinaires.
- La hausse des charges opérationnelles (8 %) s'explique par une hausse des charges de MECELCO, des rémunérations et de taxes en RDC.
- Tandis qu'en 2005 le groupe avait pu bénéficier de produits non récurrents importants (1.688 milliers €) dont des extournes de provision et une tranche de remboursement de la dette de l'état envers UTEXAFRICA, en 2006 ces autres produits non récurrents s'élèvent à 245 milliers €.

La contribution des sociétés mises en équivalence est positive à hauteur de 15 milliers € (-557 milliers € en 2005) malgré une contribution négative de CONGOTEX (-219 milliers €), mais positive de CARRIGRES (+205 milliers €) et d'IMMOTEX (+29 milliers €). La contribution de CARRIGRES inclut des charges de rémunération aux actionnaires à hauteur de 317 milliers € en 2006 contre 146 milliers € en 2005 (quote-part du groupe). La quote-part du groupe dans la perte de CONGOTEX, à savoir 598 milliers € n'est reprise dans les comptes qu'à concurrence de la valeur comptable, à savoir 219 milliers €, ce qui ramène la valeur comptable de la participation à zéro, vu l'absence d'obligation qui engagerait le groupe au-delà de son investissement.

Une récupération de provisions d'impôts contribue de manière positive au résultat alors qu'en 2005 le résultat comportait une charge d'impôt différé à hauteur de 1.231 milliers €.

En 2005 le résultat comprenait un impact positif non récurrent de l'apport des activités textiles et immobilières apportées aux associations avec le groupe CHA à hauteur de 1.446 milliers €. Hors résultat généré par ces activités apportées, le résultat après impôts s'élève ainsi à 1.763 milliers € contre 229 milliers € en 2005.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net part du groupe s'établit à 1.791 milliers €, soit 5,62 € par titre, contre 1.665 milliers € en 2005.

La capacité du groupe à générer de la trésorerie a augmenté et elle permettra de financer une part importante de la croissance recherchée.

Perspectives 2007 du groupe

Les perspectives pour l'exercice 2007 demeurent, comme les années précédentes, difficiles à établir. Elles sont en effet essentiellement tributaires de l'évolution de la situation économique et politique de la RDC dont on peut espérer une amélioration sensible maintenant que le pays est dirigé par un gouvernement élu démocratiquement.

Si 2006 a été une année au cours de laquelle par prudence en vue des élections aucun projet d'investissement significatif n'a été concrétisé, il ne devrait pas en être de même en 2007:

- Divers projets immobiliers devraient être mis en chantier courant 2007: ils n'auront pas ou peu d'impacts sur les revenus de l'année en cours.
- TEXAF est à la recherche d'investissements autres qu'immobilier. Le groupe souhaite renforcer ses participations industrielles et/ou agricoles qui historiquement constituaient l'essentiel du portefeuille du groupe. Un dossier prioritaire est la relance de l'activité de Mécélco avec comme objectif une hausse sensible des ventes et un seuil de rentabilité positif en 2008.
- Une augmentation des revenus immobiliers et du chiffre d'affaires de Mécélco contribuera à la hausse sensible du produit des activités ordinaires. La hausse prévue des charges opérationnelles sera moindre et le résultat opérationnel sera par conséquent supérieur à celui de 2006.
- Le financement des projets d'investissement se fera en partie par des emprunts en RDC.
- TEXAF SA se retrouve depuis 2006 en base taxable. En 2007 l'impôt pèsera sur le résultat net du groupe.
- Des éléments non récurrents tels que le remboursement du solde de la créance d'UTEXAFRICA sur l'Etat (504.178 \$) pourrait améliorer ce résultat.

Evénements postérieurs à la clôture

1. Une convention de rééchelonnement de la dette intérieure de l'état est à la signature du Ministre des Finances du gouvernement congolais..

Selon cette convention, UTEXAFRICA se verra rembourser les deux dernières tranches de sa créance à hauteur de 252.088,70 USD le 30 juin 2007 et le même montant le 31 décembre 2007.

Ces montants font l'objet d'une réduction de valeur dans les comptes au 31 décembre 2006.

2. TEXAF a souhaité acquérir un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux.

Une tierce partie a tenté de s'opposer à cette acquisition mais les tribunaux ont rejeté la plainte le 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, la tierce partie n'ayant pas interjeté appel. Pour autant que ces immeubles puissent être récupérés libres d'occupants, l'acquisition devrait être finalisée en 2007.

Site internet

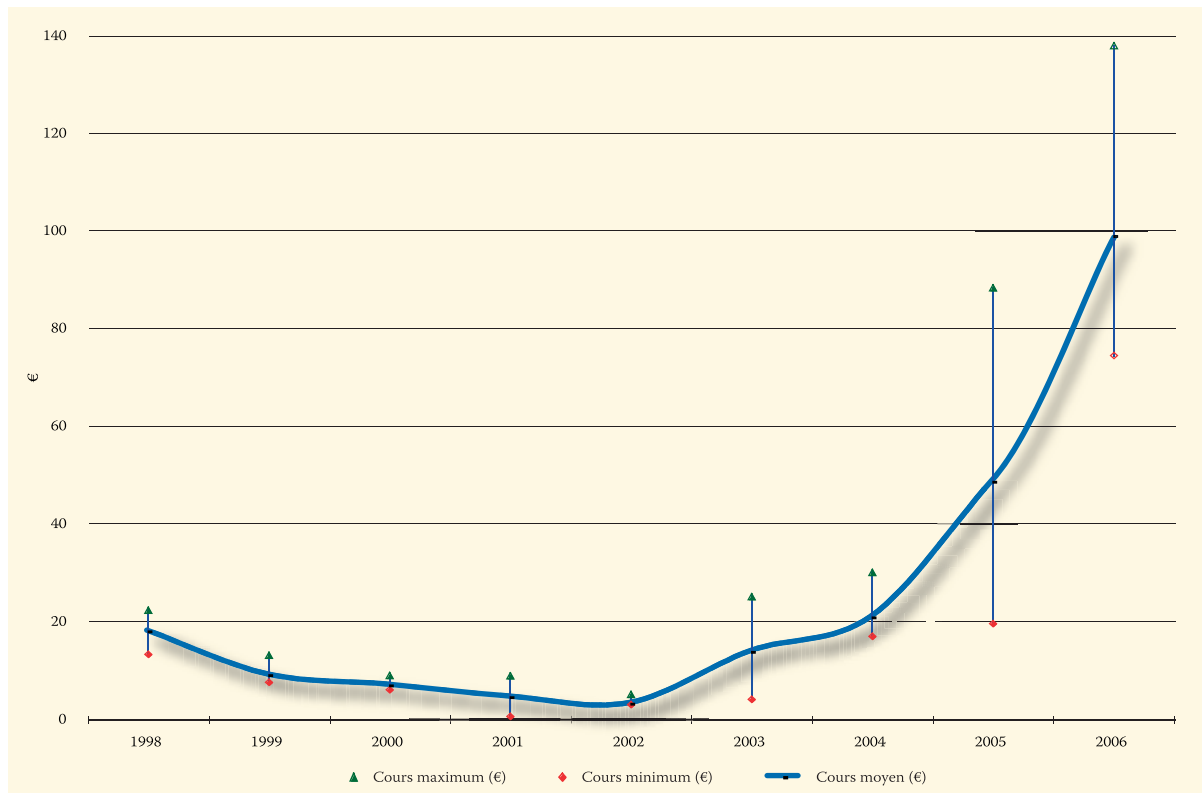
Le site Internet de TEXAF est opérationnel depuis 2004: www.texaf.be. Ce site contient toutes les informations utiles aux actionnaires.

Le site permet de s'abonner aux publications officielles de la société.

Cours de bourse

Au 29 décembre 2006 le cours de TEXAF clôturait à 135,2 Eur, ce qui correspond à une capitalisation boursière de TEXAF de 43,1 millions €.

	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Nombre de titres traités</i>	323	5.837	4.524	18.001	27.515
<i>Chiffre d'affaires (000 €)</i>	1	84	95	992	2.945
<i>Taux de rotation du free-float</i>	0,60 %	10,20 %	7,90 %	31,53 %	45,48 %
<i>Cours moyen (€)</i>	3,14	13,75	20,74	48,50	97,93
<i>Cours maximum (€)</i>	5,00 (04/12)	25 (24/10)	29,99 (02/04)	88,25 (16/12)	137,70 (01/12)
<i>Cours minimum (€)</i>	2,90 (01/02)	4,00 (07/01)	16,90 (10/04)	19,50 (03/01)	74,00 (02/01)
<i>Capitalisation boursière (millions €) au cours max.</i>	1,59	7,97	9,56	28,15	43,92



Rapport de gestion de TEXAF SA

Les comptes 2006 ont été établis sur base des dispositions légales et réglementaires en Belgique. Les comptes annuels présentent un bénéfice de 1.321 milliers € au 31 décembre 2006.

L'évolution des activités de la société et de ses filiales a été décrite dans le rapport sur les comptes consolidés ci-avant.

Les actifs de TEXAF sont pour l'essentiel situés en République Démocratique du Congo considérée comme zone à déficience de gouvernance, et sont donc soumis à un risque politique et environnemental particulier.

Analyse du résultat

Le chiffre d'affaires comprend les locations immobilières à hauteur de 1.084 milliers € et des prestations de services à hauteur de 337 milliers €.

Le coût des ventes et prestations a augmenté de quelque 22 % principalement suite au coût lié à la première consolidation aux normes IFRS du bilan au 31 décembre 2005.

Les produits des immobilisations financières concernent les intérêts sur les créances UTEXAFRICA suivant la convention signée en 2005.

Le Conseil a décidé d'opérer une reprise de réduction de valeur sur la créance UTEXAFRICA à hauteur de 408 milliers € calculés selon une réactualisation de cette créance dont le total s'élève à 28,28 millions €. Pour rappel, en 2005, une reprise de 11.102 milliers € avait été actée mais limitée à la valeur actualisée de cette créance eu égard à la durée probable de remboursement.

Par ailleurs, une reprise de réduction de valeur sur la créance Comectrik a été actée à hauteur de 107 milliers €, à concurrence des remboursements opérés en 2006.

Une réduction de valeur de 380 milliers € sur immobilisations financières concerne CONGOTEX, en proie à des difficultés de trésorerie.

Evénements survenus après la clôture des comptes

TEXAF a souhaité acquérir un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux.

Une tierce partie a tenté de s'opposer à cette acquisition mais les tribunaux ont rejeté la plainte le 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, la tierce partie n'ayant pas interjeté appel. Pour autant que ces immeubles puissent être récupérés libres d'occupants, l'acquisition devrait être finalisée en 2007.

Perspectives 2007 de TEXAF SA

Les perspectives pour 2007 sont tributaires de l'évolution de la situation économique et politique de la RDC.

Les loyers devraient connaître une légère augmentation en 2007.

La société se retrouve en base taxable depuis 2006 et l'impôt pèsera sur les résultats de 2007.

Intérêts opposés

Le Conseil d'administration a eu à se prononcer sur la révision d'un prêt consenti par UTEXAFRICA à un administrateur exécutif. Extrait du procès-verbal: "Le Conseil confirme son approbation de la convention du 11 décembre 2003 portant sur un prêt de 150.000 \$ d'UTEXAFRICA à A.Yuma ainsi que la révision du nombre d'échéances de remboursement intervenue le 20 août 2006. Ce prêt porte un intérêt de 8 % et se rembourse par abandon de l'indemnité mensuelle de logement de 2.500 \$. Les annuités ainsi calculées donnent un échéancier de 101 mois à dater du 31 mai 2006. Le prêt est garanti par des titres TEXAF que détient A.Yuma. En vertu de l'article 523, Monsieur A.Yuma s'est abstenu des débats".

Autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés

- Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement.
- Aucun des titres de la société n'a été acquis ni par la société, ni par aucune autre personne pour le compte de la société.
- Aucune augmentation de capital ou émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription n'ont été décidés au cours de l'exercice par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.
- La société ne détient pas de succursales.
- Le conseil d'administration confirme que la société n'a pas utilisé d'instruments financiers qui sont pertinents pour l'évaluation des comptes annuels.
- Les règles d'évaluation sont continues par rapport à l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Le Conseil propose de distribuer 1,10 € brut par action, soit un dividende en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Il sera payable à partir du 7 mai 2007 aux sièges et succursales de la banque Dexia contre remise du coupon n° 10.

Proposition d'affectation du bénéfice:

- Bénéfice de l'exercice	1.321.082,97 €
- Bénéfice reporté	507.261,60 €
- Bénéfice à affecter	1.828.344,57 €
- Rémunération du capital	-350.826,30 €
- Report à nouveau	1.477.518,27 €

Agenda financier

- Mardi 24 avril 2007: assemblée générale
- Semaine du 27 août 2007: publication des résultats semestriels
- Fin février 2008: publication des comptes 2007
- Mardi 29 avril 2008: assemblée générale

Nominations et rémunérations des administrateurs et commissaire

Monsieur Jacques Eloy a démissionné et sa fonction a pris fin à la date de l'assemblée générale du 24 avril 2007. Monsieur Jacques Eloy était le dernier représentant d'une famille qui a accompagné le groupe TEXAF durant des décennies. Il n'est pas prévu pour l'instant de pourvoir au remplacement de ce mandat devenu vacant.

Le Conseil propose de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Dominique Moorkens en remplacement de Société Financière Africaine représentée par Monsieur Philippe Croonenberghs, démissionnaire, et dont le mandat venait à échéance en 2009. Le mandat de Monsieur Dominique Moorkens viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Il est proposé de fixer les émoluments d'administrateur à 12.000 € pour le président et le vice-président ainsi que les membres du comité d'audit et/ou de rémunération et 6.000 € pour les autres administrateurs non exécutifs, l'actuel président ainsi que les administrateurs exécutifs exerçant leur mandat à titre gratuit.

Il est proposé de fixer les jetons de présence aux conseils d'administration à 400 € par administrateur à l'exception du président actuel et des administrateurs exécutifs.

Le Conseil propose de renouveler le mandat du commissaire de PricewaterhouseCoopers, SCCRL, représentée par Monsieur Robert Peirce, pour un terme de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2010. Ses émoluments sont fixés à 34.000 € par an.

Le Conseil d'Administration

Groupe TEXAF

Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2006

Bilan consolidé	p. 32
Compte de résultat consolidé	p. 33
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 34
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p. 35
Notes annexes aux états financiers consolidés	p. 36
1. Informations générales	p. 36
2. Résumé des principales méthodes comptables	p. 36
3. Gestion des risques	p. 44
4. Estimations et jugements comptables déterminants	p. 44
5. Information sectorielle	p. 45
6. Immobilisations corporelles	p. 48
7. Immeubles de placement	p. 49
8. Participations dans des entreprises associées	p. 50
9. Autres actifs non courants	p. 52
10. Actifs courants	p. 53
11. Capital social	p. 53
12. Fournisseurs et autres créanciers	p. 54
13. Emprunts et autres dettes financières	p. 54
14. Impôts différés	p. 54
15. Engagements de retraite et avantages assimilés	p. 56
16. Provisions pour autres passifs	p. 57
17. Produits des activités ordinaires	p. 57
18. Autres produits opérationnels non récurrents	p. 58
19. Charges liées aux avantages du personnel	p. 58
20. Charges financières	p. 58
21. Charge d'impôt sur le résultat	p. 58
22. Résultat des activités apportées	p. 59
23. Résultats par action	p. 60
24. Dividende par action	p. 60
25. Trésorerie provenant des opérations	p. 60
26. Actifs et passifs éventuels	p. 61
27. Engagements	p. 61
28. Litiges	p. 61
29. Opérations entre parties liées	p. 61
30. Structure de l'actionnariat	p. 63
31. Rémunération du commissaire	p. 63
32. Evénements postérieurs à la clôture	p. 63
Périmètre de consolidation	p. 64
Rapport du Commissaire	p. 65

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6	2 351	3 410
Immeubles de placement	7	31 663	30 900
Participations dans des entreprises associées	8	9 024	9 211
Autres actifs financiers non-courants	9	2	2
		<u>43 040</u>	<u>43 523</u>
Actif courant			
Stocks	10	253	288
Clients et autres débiteurs	10	727	829
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	3 650	2 031
Autres actifs courants	10	102	24
		<u>4 732</u>	<u>3 172</u>
Total de l'actif		47 772	46 695
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société-mère			
Capital social	11	4 744	4 744
Primes d'émission		3 113	3 113
Autres réserves		24 119	22 821
		<u>31 976</u>	<u>30 678</u>
Intérêts minoritaires		35	38
Total des capitaux propres		32 011	30 716
PASSIFS			
Passifs non-courants			
Provisions non-courantes	16	1 496	2 007
Obligations non-courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	15	82	84
Impôts différés	14	10 434	10 311
Autres passifs non-courants	13	661	249
		<u>12 673</u>	<u>12 651</u>
Passifs courants			
Passifs bancaires courants portant intérêt	13	317	382
Dette d'impôt sur le résultat		-	3
Fournisseurs et autres créditeurs courants	12	2 313	2 665
Autres passifs courants		458	278
		<u>3 088</u>	<u>3 328</u>
Total du passif		15 761	15 979
Total du passif et des capitaux propres		47 772	46 695

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Produits des activités ordinaires	17	5 610	4 602
Charges opérationnelles			
Matières premières et consommables utilisés		(593)	(264)
Variation de stocks		(18)	(359)
Frais de personnel		(1 257)	(1 121)
Dotations aux amortissements		(644)	(644)
Pertes de valeur		40	104
Autres charges opérationnelles		(1 902)	(1 749)
Total des charges opérationnelles		(4 374)	(4 033)
Autres produits opérationnels	18	439	1 688
Résultat opérationnel		1 675	2 257
Résultat sur cession d'actifs non courants		2	
Charges financières	20	(45)	(74)
Intérêts sur prêts		61	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8	15	(558)
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies		1 708	1 625
Charge d'impôt sur le résultat	21	55	(1 396)
Résultat après impôt provenant des activités poursuivies		1 763	229
Résultat des activités apportées		-	1 445
Résultat de l'exercice		1 763	1 674
Revenant:			
Aux actionnaires de la société mère		1 791	1 665
Aux intérêts minoritaires		(28)	9
		1 763	1 674
Résultats par action: résultats revenant aux actionnaires de la société-mère (en € par action)	23		
• de base		5,62	5,22
• dilué		5,62	5,22

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Revenant aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion		
Solde au 1^{er} janvier 2005	4 744	3 113	20 921	–	–	28 778
Résultat de l'exercice	–	–	1 665	–	9	1 674
Profit (charge) net(te) comptabilisé(e) directement en capitaux propres résultant de la conversion des devises étrangères	–	–	–	235	(10)	225
Variations de périmètre	–	–	–	–	39	39
Solde au 31 décembre 2005	4 744	3 113	22 586	235	38	30 716
Résultat de l'exercice 2006			1 791		(28)	1 763
Dividendes distribués			(319)			(319)
Profit (charge) net(te) comptabilisé(e) directement en capitaux propres résultant de la conversion des devises étrangères				(174)	25	(149)
Solde au 31 décembre 2006	4 744	3 113	24 058	61	35	32 011

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le résultat de l'exercice 2006 s'élève à 1 763 milliers €, dont un bénéfice de 1 791 milliers € revenant aux actionnaires de la société-mère TEXAF SA et une perte de 28 milliers € à charge des intérêts minoritaires.

Le dividende distribué de 319 milliers € porte sur le résultat de l'exercice 2005.

Le dividende brut de 1,10 € par action, proposé sur le résultat de l'exercice 2006 (350 826 €), fait partie intégrante des réserves au 31 décembre 2006 présentées ci-dessus.

Il est à noter que les réserves au 31 décembre 2006 comprennent une plus-value immunisée d'impôt s'élevant à 7 394 milliers €. Ce montant n'a pas varié par rapport à l'exercice 2005. Tant qu'elle gardera son statut de réserve non taxée, cette réserve n'est pas distribuable. Un impôt différé a été comptabilisé sur cette réserve à hauteur de 2 513 milliers €.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Flux de trésorerie provenant des opérations	25	2 677	1 548
Intérêts payés		(42)	(37)
Impôts sur le résultat payés		(175)	(165)
Trésorerie nette provenant des opérations		2 460	1 346
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'une entreprise associée		-	(378)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(484)	(515)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		2	2
Produits de cession d'immobilisations financières		-	9
Augmentation des prêts consentis à des parties liées		(2)	(3)
Diminution des prêts consentis à des parties liées		2	98
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(482)	(787)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(316)	-
Augmentation (diminution) nette des emprunts bancaires à court terme		(43)	57
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		(359)	57
(Diminution) / augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		2 031	1 415
Profits / (pertes) de change sur la trésorerie et les découverts bancaires		-	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	10	3 650	2 031

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

TEXAF est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé au 26 boulevard Général Jacques à 1050 Bruxelles.

TEXAF a été constituée le 14 août 1925.

TEXAF est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.

Ces états financiers ont été établis sur base du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne en vigueur pour l'établissement des comptes consolidés en 2006.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (€).

Lorsque la valorisation de certains actifs ou passifs a requis l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses, il est à souligner que la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérent à la République Démocratique du Congo (RDC), où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.

Les bilans et compte de résultats consolidés ont été arrêtés le 21 février 2007 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les interprétations, normes et amendements aux normes existantes figurant ci-après ont été publiés mais ne sont pas encore effectifs au 31 décembre 2006 pour les sociétés clôturant leurs comptes à cette date.

- IFRIC 7 Informations financières dans les économies hyperinflationnistes (applicable au 1^{er} janvier 2007)
- IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2 (applicable au 1^{er} janvier 2007)
- IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés (applicable au 1^{er} janvier 2007)
- IFRIC 10 Pertes de valeur sur goodwill (applicable au 1^{er} janvier 2007)

Aucun de ces amendements, interprétations ou normes ne devrait cependant avoir un impact significatif sur la présentation des comptes consolidés du groupe TEXAF.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Méthodes comptables du Groupe

Les comptes statutaires des entités comprises dans la consolidation sont établis selon les règles comptables locales en vigueur. Ils sont ensuite retraités si nécessaire afin de se conformer aux méthodes comptables décrites ci-dessous, lorsque de tels retraitements ont un impact significatif sur les comptes consolidés.

2.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de TEXAF S.A., de ses filiales, ainsi que la part du Groupe dans les fonds propres et les résultats des coentreprises et des sociétés associées.

Participations dans des filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe TEXAF. Il est question de « contrôle » quand TEXAF détient le pouvoir (>50 % droit de vote) de diriger la politique financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les participations dans les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle au Groupe et cessent d'être consolidées à partir de la date de cession du contrôle par le Groupe.

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs d'une filiale sont évalués à leur juste valeur à cette date. Tout excédent (déficit) du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de l'actif net acquis est comptabilisé suivant les principes énoncés au point 2.3 ci-après.

Les filiales sont consolidées intégralement. Cela signifie que les états financiers individuels de la filiale sont combinés ligne par ligne à ceux de la mère du Groupe, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de charges et de produits. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du Groupe comme celle d'une entreprise unique, on procèdera aux étapes suivantes:

- la valeur comptable de la participation de la mère dans sa filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale sont éliminées, dégageant de ce fait une contribution nette de la filiale dans les réserves consolidées du groupe;
- les intérêts minoritaires (à savoir les intérêts qui ne sont pas détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales) dans le résultat net de la filiale sont identifiés et soustraits du résultat du groupe;
- les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et capitaux propres de la mère.

Lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les soldes et les transactions intra-groupe et les pertes ou profits non réalisés qui en résultent sont éliminés dans la consolidation. Si nécessaire, les règles comptables des filiales sont adaptées pour garantir l'établissement des états financiers consolidés sur bases des règles comptables uniformes.

Participations dans des coentreprises

Les entités sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé, c'est-à-dire les entités que le Groupe contrôle conjointement par l'intermédiaire d'un accord contractuel conclu avec une ou plusieurs autres entreprises, sont mises en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les coentreprises sont, au préalable, enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des coentreprises excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses coentreprises.

Participations dans des entreprises associées

Les entités associées sur lesquelles TEXAF n'exerce ni contrôle, ni un contrôle conjoint, mais détient une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles (c'est généralement le cas si la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote) sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les sociétés associées sont au préalable enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses entreprises associées.

Exemptions

Les filiales sont exclues de la consolidation en cas de contrôle temporaire; c'est le cas lorsque la filiale n'est acquise et détenue qu'à des fins de spéculations dans un futur proche.

2.3 Regroupement d'entreprises

2.3.1 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise, à la date d'acquisition. Il représente donc la partie du prix payé par l'acquéreur pour les avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Après sa comptabilisation initiale à l'actif, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement (test d'impairment) ou plus fréquemment si des événements ou des modifications de circonstances indiquent qu'il pourrait avoir perdu de la valeur. Pour ce faire, le goodwill est affecté aux sociétés opérationnelles, ce qui correspond aux unités génératrices de trésorerie et notamment au niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

2.3.2 Goodwill négatif

Le goodwill négatif représente l'excédent de la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise par rapport au coût du regroupement d'entreprises, à la date d'acquisition.

Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat et n'est pas repris ultérieurement.

2.4 Conversion de devises

2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers individuels de chaque entité du groupe (mère, filiales, entreprises associées et coentreprises) sont évalués en utilisant la devise de référence au sein de l'environnement économique dans lequel opère l'entité (monnaie fonctionnelle). Dans ce cadre, le choix de la monnaie fonctionnelle s'effectue sur base de l'importance relative de chaque devise transactionnelle dans les rubriques du compte de résultats représentatives des activités opérationnelles de l'entité. Si ce choix ne s'impose pas de toute évidence, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente de manière fidèle les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Les états financiers consolidés de TEXAF sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère, TEXAF S.A.

2.4.2 Comptabilisation de transactions libellées en monnaies étrangères

Lors de la comptabilisation initiale, une transaction en monnaie étrangère doit être enregistrée dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant à la date de transaction.

Pour des raisons pratiques, une approximation du cours du jour peut être utilisée (moyenne mensuelle) lorsqu'un nombre important de transactions ont eu lieu et que le cours de change ne varie pas de manière significative. Si une approximation est utilisée, elle est appliquée à toutes les transactions conclues dans une monnaie étrangère au cours de l'exercice. Ainsi, il y a lieu d'utiliser un cours moyen pour les transactions courantes et un cours historique pour les transactions non courantes.

2.4.3 Principes de conversion

Le bilan des entités étrangères (dont aucune n'utilise une devise fonctionnelle qui est celle d'une économie hyperinflationniste) est converti en euros sur base du cours de change en fin de période (cours de clôture), à l'exception des fonds propres qui sont maintenus à leur taux historique. Les écarts résultant de l'utilisation du taux historique pour les fonds propres et du cours de clôture pour le reste du bilan sont comptabilisés dans la rubrique «écarts de conversion cumulés» des capitaux propres.

Le compte de résultats est converti au cours moyen mensuel (c'est-à-dire la moyenne sur l'année des cours de chaque fin de mois pour les devises concernées). Les écarts résultant de l'utilisation du cours moyen mensuel pour le compte de résultats et du cours de clôture pour le bilan sont comptabilisés dans la rubrique «écarts de conversion cumulés» des capitaux propres.

2.5 Immobilisations corporelles

2.5.1 Immeubles de placement

Les terrains et constructions répondant à la définition d'un immeuble de placement, à savoir un immeuble détenu pour bénéficier de loyers et/ou en vue de valoriser le capital, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

A noter que dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, en vue de l'évaluation initiale de ces immeubles de placement, il a été fait usage de la possibilité octroyée par IFRS 1 d'évaluer les immobilisations corporelles (dont les

immeubles de placement) à leur juste valeur à la date de transition aux IFRS. La juste valeur devient ainsi le coût présumé de ces actifs et c'est sur base de celui-ci que ces immobilisations seront ultérieurement comptabilisées et amorties.

La juste valeur des immeubles de placement à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement exigée pour ces immeubles.

Concernant l'amortissement des immeubles de placement, les terrains ne sont pas amortis. Quant à la quote-part représentant la valeur de la construction, elle est amortie sur base de sa durée d'utilité pour l'entreprise. Il faut cependant tenir compte pour chaque immeuble d'une valeur résiduelle au-delà de laquelle l'amortissement s'arrête. Il s'agit de la valeur présumée de cession de l'actif, à l'issue de sa durée d'utilité. Cette valeur résiduelle est forfaitairement estimée à un pourcentage du coût historique, soit 20 %.

2.5.2 Autres immeubles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe mais ne répondant pas à la définition d'un immeuble de placement, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

A noter que dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, en vue de l'évaluation initiale de ces immeubles, il a été fait usage de la possibilité octroyée par IFRS 1 d'évaluer les immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition aux IFRS. La juste valeur devient ainsi le coût présumé de ces actifs et c'est sur base de celui-ci que ces immobilisations seront ultérieurement comptabilisées et amorties.

La juste valeur de ces immeubles à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement qui serait exigée pour ces immeubles s'ils étaient mis en location.

Il est à noter que les terrains miniers de CARRIGRES ont été maintenus à leur coût historique tel que ressortant des comptes établis sous le référentiel comptable précédent, sans procéder à aucune réévaluation lors de la transition aux IFRS.

2.5.3 Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les

amortissements sont calculés en utilisant la méthode linéaire sur base de la durée d'utilité attendue des actifs concernés et tenant compte d'une valeur résiduelle éventuelle.

L'amortissement des immobilisations corporelles, ne débute que lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation attendue.

Le profit ou la perte provenant de la cession ou de la mise hors service d'un actif correspond à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable à l'actif. Cette différence est imputée dans le compte de résultats.

2.6 Contrats de location

Les locations sont classées en location-financement chaque fois que le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés comme actifs du Groupe à leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est enregistrée dans le bilan parmi les dettes de location financement. Les charges financières sont directement imputées en compte de résultats sauf si elles peuvent être directement attribuées à des actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus). Dans ce cas, elles sont capitalisées conformément à la politique générale du Groupe concernant les coûts d'emprunts (voir ci-dessous). Les loyers des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire de la durée du contrat de location concerné.

2.7 Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus) sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'au moment où ils sont prêts pour leur utilisation attendue ou leur vente. Le produit obtenu du placement temporaire des fonds spécifiques empruntés pour des actifs qualifiés vient en déduction de ces actifs.

Tous les autres coûts d'emprunts sont enregistrés dans le bénéfice net ou la perte de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes:

- Actifs financiers à la juste valeur via résultat;
- Prêts et créances;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

2.8.1 Actifs financiers à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des actifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignés comme étant évalués à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des actifs financiers détenus à des fins de transactions (à savoir des instruments financiers acquis ou détenus dans le but de générer du profit des fluctuations à court terme du prix de référence). Dans cette catégorie, les actifs financiers sont évalués et comptabilisés pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le prix coté sur un marché actif est la meilleure évaluation de la juste valeur. Lorsque ce prix existe, celui-ci est utilisé pour évaluer l'instrument financier. Si le marché pour ledit instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation faisant appel aux données de marché existantes telles que des transactions similaires récentes ou la juste valeur actuelle d'un instrument financier presque identique.

2.8.2 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés créés ou acquis par l'entité, avec un paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, non détenus à des fins de transactions et non désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les prêts et créances sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.8.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés, avec un paiement fixe ou déterminable et une échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances et qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été considérés comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les placements détenus jusqu'à échéance sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.8.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui, soit ont été considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit n'ont pas été placés dans une des trois catégories décrites précédemment.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont directement comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception de la partie de la variation imputable aux gains ou pertes de change qui sera prise directement en résultat.

Le profit ou la perte ainsi cumulé(e) en capitaux propres est comptabilisé(e) en résultat lorsque l'actif financier disponible à la vente est cédé.

2.9 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non courants sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour les actifs financiers, la valeur recouvrable correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence du montant pour lequel la valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau du plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes

(unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges parmi les éléments non récurrents. Lorsque, en raison d'un recouvrement de la juste valeur ou de la valeur d'utilité, la perte n'est plus justifiée au cours des périodes ultérieures, la perte de la valeur est reprise. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits parmi les éléments non récurrents.

2.10 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût (matières premières) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et des produits finis) et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les matières premières directes; le prix de revient comprend les matières premières directes, la main d'œuvre directe et frais généraux qui ont été encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés nécessaires pour rendre le produit à l'état de produit vendable, y compris les frais de marketing et de distribution. La valeur des stocks est déterminée par l'application de la méthode du prix moyen pondéré. Lorsque les circonstances qui justifiaient la dépréciation des stocks cessent d'exister, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les découverts sont reclassés en dettes.

2.12 Capital social et bénéfice reporté

Les bénéfices reportés ne peuvent être distribués à concurrence du montant investi en actions détenues en propre.

Les dividendes de la société mère payables aux actions ordinaires ne sont reconnus comme dette qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

2.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont satisfaites:

- à la date de clôture, l'entité a une obligation actuelle (obligation légale, ou implicite) résultant d'un événement passé

- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction, complété par l'expérience de transactions similaires. En cas de besoin, la direction peut recourir à l'avis d'experts indépendants. Les événements postérieurs à la clôture sont également pris en compte.

2.14 Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent quatre catégories d'avantages:

- les avantages à court terme: salaires, cotisations de sécurité sociale, congés maladie, congés payés, intéressements et primes payables endéans les 12 mois, ainsi que les avantages non monétaires tels que le logement et la voiture
- les avantages postérieurs à l'emploi: indemnités de fin de carrière et interventions dans les frais médicaux postérieurs à l'emploi
- les autres avantages à long terme: avantages en nature liés à l'ancienneté
- les indemnités de fin de contrat de travail.

2.14.1 Avantages à court terme

Le coût des avantages à court terme doit être comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu des services lui donnant droit à ces avantages.

Etant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, aucune actualisation ne doit être appliquée.

2.14.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi doivent être répertoriés et classés dans l'une des deux catégories suivantes, en fonction de la définition qui leur est attachée:

- régimes à cotisations définies: régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Dans ce cas, le risque actuariel et le risque de placement incombent aux membres du personnel

- plans 'but à atteindre': régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Dans le cas d'un régime à cotisations définies, les contributions au plan sont à comptabiliser pendant l'exercice au cours duquel l'employé rend les services lui donnant droit à ces contributions.

Seul le montant payé au cours de l'exercice doit être pris en coût. Si le montant payé dépasse le montant dû, le surplus doit être comptabilisé à l'actif (charge à reporter) dans la mesure où une telle avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement de trésorerie. A l'inverse, un engagement doit être comptabilisé au passif si le montant dû est supérieur au montant payé.

Dans le cas d'un plan 'but à atteindre', l'engagement à comptabiliser pour l'exercice doit être calculé sur base de la méthode d'évaluation actuarielle 'Projected Unit Credit'. Suivant cette méthode, l'engagement est équivalent à la valeur actuelle des avantages acquis sur base des années de services passées et, le cas échéant, des salaires projetés.

L'application de la méthode suppose donc, d'une part, un inventaire précis des avantages octroyés ainsi que les conditions d'octroi, et d'autre part l'utilisation des données actuarielles suivantes:

- probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- taux de rotation du personnel
- taux d'actualisation
- taux d'inflation
- taux d'accroissement des salaires.

Les hypothèses retenues pour ces données actuarielles sont établies sur base des attentes du marché à la date de clôture. Dans le cas où des actifs seraient détenus par une entité juridique distincte dont le but serait uniquement de financer ou de payer les obligations prévues par le plan, c'est l'écart entre les obligations au titre des services passés et la juste valeur des actifs constitués qui doit être comptabilisé au bilan.

Dans le cas où des tels actifs ne seraient pas constitués (ce qui est le cas du Groupe TEXAF pour les exercices 2005 et 2006), c'est la totalité des obligations au titre des services passés qui doit être comptabilisée au bilan.

Des pertes ou profits actuariels peuvent survenir soit en cas de changement des hypothèses actuarielles, soit en cas d'écarts entre les hypothèses définies a priori et la réalité

observée. Dans ce cadre, un 'corridor' égal à 10 % du maximum des obligations et des actifs du plan (à la juste valeur) est calculé. Seuls les profits et pertes actuariels tombant au-delà dudit 'corridor' seront comptabilisés et amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

Sur base de ce qui précède, le coût à reprendre au niveau du compte de résultats est défini comme suit:

le coût des services rendus au cours de l'exercice

+ le coût financier

- le rendement attendu des actifs du plan (si applicable)

- le rendement attendu sur le droit de remboursement (si applicable)

+/- les pertes et profits actuariels comptabilisés

+/- le coût comptabilisé des éventuelles modifications du plan

+/- l'effet d'une éventuelle réduction des avantages relatifs aux années de services futures ou d'une liquidation du plan.

Les différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi mis en oeuvre par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF répondent à la définition de régimes à prestations définies. Ils comportent principalement la prise en charge des frais médicaux et l'octroi d'une indemnité unique et forfaitaire de fin de carrière.

2.14.3 Autres avantages à long terme

Sont visés ici les avantages en nature liés à l'ancienneté qui sont octroyés par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF aux membres de leur personnel.

Les mêmes règles que celles décrites pour les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent ici, à l'exception des pertes/profits actuariels et du coût du changement des termes du régime qui sont à comptabiliser immédiatement au compte de résultats.

2.14.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit d'avantages payables suite à:

- la fin du contrat de travail avant l'âge normal de la mise à la retraite
- une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Le coût de ces avantages est à comptabiliser en compte de résultats dès que l'entité qui emploie le personnel concerné est réellement engagée dans le processus de rupture du contrat de travail et/ou d'octroi d'indemnités dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

2.15 Dettes financières

Les dettes financières sont classées dans l'une des deux catégories suivantes:

- dettes financières à la juste valeur via résultat
- autres dettes financières.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

2.15.1 Dettes financières à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des dettes financières qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignées comme étant évaluées à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des dettes financières détenues dans un but spéculatif.

Dans cette catégorie, les dettes financières sont évaluées et comptabilisées pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel une dette pourrait être réglée entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

2.15.2 Autres dettes financières

Il s'agit des dettes financières ne répondant pas à la définition de la catégorie précédente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont valorisées et comptabilisées au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16 Impôts différés

De manière générale, des actifs et des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Ils sont ensuite ajustés afin de tenir compte des variations des taux d'impôts dont on s'attend à ce qu'ils soient en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courant sur une base nette.

2.16.1 Passif d'impôt différé

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf si le passif d'impôt différé est généré:

- du fait de la comptabilisation initiale d'un goodwill

- du fait de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

2.16.2 Actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Néanmoins, aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles déductibles provenant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report des pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

2.17 Constatation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Les produits locatifs provenant de contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location concerné.

Le produit des intérêts est reconnu dans l'exercice durant lequel ces intérêts courent, calculé sur base du montant principal dû et suivant le taux d'intérêt applicable.

Les dividendes des participations sont comptabilisés quand le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

2.18 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés de TEXAF conformément au référentiel IFRS a amené le Groupe à avoir recours à des estimations et à faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants des actifs et passifs présentés, sur les informations à fournir à propos des actifs éventuels et des passifs éventuels aux différentes dates de clôture ainsi que sur les montants présentés en charges et produits de la période. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

3. Gestion des risques

Les actifs de la société étant situés en RDC, une zone à déficit de gouvernance, l'environnement particulier du pays comporte des risques. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire

Le groupe détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font majoritairement en devises étrangères (US\$ & Francs Congolais), et dont l'activité est exposée aux risques de change.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture car les termes sont aléatoires.

Ce risque est cependant limité eu égard à la proportion restreinte de ces transactions en devises étrangères.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements utilisés par le groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Dans ce contexte, les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Impôts sur le résultat

Le groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de la provision, à l'échelle internationale, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination in fine de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations. Le groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge d'impôts sur le résultat et en provisions au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Par ailleurs, il en est de même pour certaines taxes opérationnelles, comptabilisées en charges opérationnelles.

(b) Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'évaluation de l'obligation découlant des avantages postérieurs à l'emploi, le groupe fait usage de diverses hypothèses actuarielles qui peuvent évoluer avec le temps et s'avérer in fine bien différentes des conditions dans lesquelles le groupe devra éteindre ses obligations. Lorsque de tels profits ou pertes actuariels surviennent, seuls ceux excédant 10 % du montant des obligations provisionnées seront comptabilisés et amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Dépréciation d'actifs

La dépréciation actée précédemment sur l'outil industriel utilisé au niveau de l'activité textile du groupe a été maintenue et figure donc dans les comptes au 31 décembre 2006 au niveau de la valorisation des participations dans les entreprises associées, la société concernée étant mise en équivalence (CONGOTEX).

En fonction de la performance future de CONGOTEX, il est possible que le test de dépréciation sur l'outil industriel conduise à revoir la valorisation de cet outil à la hausse.

Si une nouvelle dépréciation devait être constatée, elle serait également aussitôt actée.

5. Information sectorielle

Les secteurs d'activités constituent le seul niveau d'information sectorielle de TEXAF car les risques et la rentabilité de chaque entité sont fortement liés à l'environnement économique particulier régissant son activité.

Les secteurs à présenter comprennent l'immobilier (incluant l'activité holding), le textile, les constructions mécaniques et les carrières.

Quant au secteur géographique, il se limite à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.

Résultats en 2006 par secteur d'activité:

	Immobilier	Textile	Constructions mécaniques	Carrières	Eliminations inter-secteurs	Consolidé
Produits des activités ordinaires	4 970		646		-6	5 610
Autres produits opérationnels	389		50			439
Charges opérationnelles	(3 373)		(1 007)		6	(4 374)
<i>dont frais de personnel</i>	(1 000)		(257)			(1 257)
<i>dont amortissements</i>	(539)		(105)			(644)
<i>dont pertes de valeur</i>	85		(44)			41
<i>dont provisions</i>	141		(37)			104
Résultat opérationnel	1 986		(311)		-	1 675
Résultat sur cession d'actifs non courants	2					2
Charges financières (Note 20)	(5)		(40)			(45)
Intérêts sur prêts	61					61
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (Note 8)	29	(219)		205		15
Résultat avant impôt sur le résultat	2 073	(219)	(351)	205		1 708
Charge/produit d'impôt sur le résultat	16		39			55
Résultat de l'exercice	2 089	(219)	(312)	205	-	1 763

Le résultat de CARRIGRES (secteur des carrières) est établi après quote-part du groupe (48,8 %) et après rémunération des actionnaires sous forme de management fees à hauteur de 650 000 euros dont la moitié est revenue à TEXAF (secteur immobilier). Par ailleurs, D'autres prestations de services ont été facturées par UTEXAFRICA (secteur immobilier) à CARRIGRES à hauteur de 24 000 euros.

A titre de comparaison, les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont présentés ci-après. Il est à noter que la présentation de ces données a été amendée par rapport aux états financiers publiés pour l'exercice 2005 afin de mettre en évidence les éléments non-monétaires.

	Immobilier	Textile	Constructions mécaniques	Carrières	Eliminations inter-secteurs	Consolidé
Produits des activités ordinaires	4.260		342			4 602
Autres produits opérationnels	1 686		2			1 688
Charges opérationnelles	(3 382)		(651)			(4 033)
<i>dont frais de personnel</i>	(869)		(252)			(1 121)
<i>dont amortissements</i>	(539)		(105)			(644)
<i>dont pertes de valeur</i>	131		(27)			104
<i>dont provisions</i>	148		(7)			141
Résultat opérationnel	2 564		(307)			2 257
Charges financières (Note 27)	(37)		(37)			(74)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (Note 8)	(62)	(763)		267		(558)
Résultat avant impôt sur le résultat	2 465	(763)	(344)	267	-	1 625
Charge/produit d'impôt sur le résultat	(1 438)		42			(1 396)
Résultat des activités apportées	25	1 420				1 445
Résultat de l'exercice	1 052	657	(302)	267	-	1 674

Le résultat de CARRIGRES (secteur carrières) est établi après quote-part du groupe (48,8 %) et après rémunérations aux actionnaires sous forme de management fees à hauteur de 300 000 euros dont la moitié est revenue à TEXAF (secteur immobilier). Par ailleurs, d'autres prestations de services ont été facturées par UTEXAFRICA (secteur immobilier) à CARRIGRES à hauteur de 24 000 euros.

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006:

	Immobilier	Textile	Constructions mécaniques	Carrières	Eliminations inter-secteurs	Consolidé
Immobilisations corporelles	1 249		1 102			2 351
Immeubles de placement	31 663					31 663
Participations dans des entreprises associées	7.725			1 299		9 024
Autres actifs sectoriels	4 700		187		(153)	4 734
Total actifs	45 337		1 289	1 299	(153)	47 772
Provisions non-courantes	1 480		98			1 578
Impôts différés	10 046		388			10 434
Autres passifs sectoriels	2 482		1 420		(153)	3 749
Total passifs (hors capitaux propres)	14 008		1 906		(153)	15 761
Acquisitions d'actifs	485					485

Les autres actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des stocks, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs sectoriels comprennent les fournisseurs et autres passifs opérationnels.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et des immeubles de placement.

En comparaison, le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2005 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date après correction par rapport au rapport 2005 sur une quote-part d'un impact négatif sur l'apport des activités textiles du secteur immobilier vers le secteur textile à hauteur de 1.461 milliers €:

	Immobilier	Textile	Constructions mécaniques	Carrières	Eliminations inter-secteurs	Consolidé
Immobilisations corporelles	2 068		1 342			3 410
Immeubles de placement	30 900					30 900
Participations dans des entreprises associées	7.696	420		1 094		9 210
Autres actifs sectoriels	2 997		226		(48)	3 175
Total actifs	43 661	420	1 568	1 094	(48)	46 695
Provisions non-courantes	2 016		75			2 091
Impôts différés	9 833		478			10 311
Autres passifs sectoriels	2 252		1 373		(48)	3 577
Total passifs (hors capitaux propres)	14 101		1 926		(48)	15 979
Acquisitions d'actifs	514		1			515

6. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Immob. corporelles en cours	Installations, matériel et outillage	Véhicules	Agencements et accessoires	Améliorations apportées à propriétés louées	Autres immob. corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2005								
Coût	3 189	472	929	360	4 530	10	13	9 503
Amortissements cumulés	-	-	(922)	(291)	(4 494)	(10)	(13)	(5 730)
Valeur nette comptable	3 189	472	7	69	36	-	-	3 773
Mouvements de l'exercice 2005								
Acquisitions	434	-	2	62	18	-	-	516
Transferts entre rubriques	(433)	(472)	-	16	(17)	-	-	(906)
Différences de conversion	187	-	-	-	-	-	-	187
Dotation aux amortissements	(115)	-	(3)	(46)	(11)	-	-	(175)
Autre augmentation (diminution)	(1)	-	-	-	16	-	-	15
Mouvements de l'exercice	72	(472)	(1)	32	6	-	-	(363)
Au 31 décembre 2005								
Coût	3 382	-	1 070	494	217	10	13	5 186
Amortissements cumulés	(121)	-	(1 064)	(392)	(176)	(10)	(13)	(1 776)
Valeur nette comptable	3 261	-	6	102	41	-	-	3 410
Mouvements de l'exercice 2006								
Acquisitions	161	251	1	22	49			484
Transferts entre rubriques	(1 200)				(33)			(1 233)
Différences de conversion	(134)				(2)			(136)
Dotation aux amortissements	(122)		(2)	(46)	(4)			(174)
Autre augmentation (diminution)				(17)	17			-
Mouvements de l'exercice	(1 295)	251	(1)	(41)	27	-	-	(1 059)
Au 31 décembre 2006								
Coût	2 184	251	954	467	181	10	13	4 060
Amortissements cumulés	(218)	-	(949)	(406)	(113)	(10)	(13)	1 709
Valeur nette comptable	1 966	251	5	61	68	-	-	2 351
Autres informations								
Valeur brute comptable des immobilisations corporelles entièrement amorties et qui sont toujours en usage		-	903	250	118	10	13	1 294

TEXAF a récupéré fin 2006 un bien immobilier qui avait été réquisitionné par l'armée congolaise en 1997. Cette récupération et sa mise en location sont reflétées dans le transfert des immobilisations corporelles vers les immeubles de placement.

A noter que dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, en vue de l'évaluation initiale des immeubles, il a été fait usage de la possibilité octroyée par IFRS 1 d'évaluer les immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition aux IFRS. La juste valeur devient ainsi le coût présumé de ces actifs et c'est sur base de celui-ci que ces immobilisations sont comptabilisées et amorties.

La juste valeur de ces immeubles à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement qui serait exigée pour ces immeubles s'ils étaient mis en location. Ce taux de rendement oscille de 14 à 22 % selon l'état de vétusté du bien et la volatilité du locataire. Cette méthode a été utilisée en l'absence de possibilité d'une évaluation indépendante par un bureau ayant une qualification professionnelle reconnue, vu le manque d'opérations récentes quant à la situation géographique et aux catégories immeubles faisant l'objet de cette évaluation.

Les constructions sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction. Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.

Les installations, machines et outillage sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 10 ans.

Les véhicules sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 5 ans.

Les agencements et accessoires sont amortis selon leur durée de vie utile de 3 à 10 ans.

Les améliorations apportées à des propriétés louées et les autres immobilisations corporelles sont complètement amorties.

Les acquisitions dans cette catégorie d'actifs seraient amorties selon leur durée de vie utile.

7. Immeubles de placement

	Terrains	Autres immeubles de placement	Total
Au 1^{er} janvier 2005			
Coût	23 387	7 077	30 464
Amortissements et dépréciations cumulés	—	—	—
Valeur nette comptable	23 387	7 077	30 464
Mouvements de l'exercice 2005			
Transferts entre rubriques*	—	905	905
Dotation aux amortissements	—	(469)	(469)
Valeur nette comptable à la clôture	—	436	436
Au 31 décembre 2005			
Coût	23 387	7 982	31 369
Amortissements et dépréciations cumulés	—	(469)	(469)
Valeur nette comptable	23 387	7 513	30 900
Mouvements de l'exercice 2006			
Transferts entre rubriques	1 088	144	1 233
Dotation aux amortissements	—	(469)	(469)
Valeur nette comptable à la clôture	—	(325)	764
Au 31 décembre 2006			
Coût	24 475	8 126	32 601
Amortissements et dépréciations cumulés	—	(938)	(938)
Valeur nette comptable	24 475	7 188	31 663

* TEXAF a récupéré fin 2006 un bien immobilier qui avait été réquisitionné par l'armée congolaise en 1997. Cette récupération et sa mise en location sont reflétées dans le transfert des immobilisations corporelles vers les immeubles de placement

Les terrains en RDC sont des concessions octroyées par l'Etat pour des périodes de 25 ans, renouvelables
Le renouvellement de ces concessions s'effectue à faible coût.

L'évaluation des immeubles de placement a été effectuée de la même manière que les immeubles classés en immobilisations corporelles décrits ci-avant, en tenant compte des loyers contractuels. La juste valeur de ces immeubles à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement exigée pour ces immeubles mis en location. Ce taux de rendement oscille de 14 à 22 % selon l'état de vétusté du bien et la volatilité du locataire. Cette méthode a été utilisée en l'absence de possibilité d'une évaluation indépendante par un bureau ayant une qualification professionnelle reconnue, vu le manque d'opérations récentes quant à la situation géographique et aux catégories immeubles faisant l'objet de cette évaluation. La juste valeur mentionnée en annexe ci-dessous au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 a été déterminée sur base de la même méthode.

Les immeubles de placement sont amortis sur une durée de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction.

La juste valeur des terrains au 31 décembre 2005 s'élevait à 23 387 milliers € et celle des autres immeubles de placement à 7 982 milliers €, soit un total de 31 369 milliers €.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des terrains s'élève à 24 376 milliers € et celle des autres immeubles de placement à 10 139 milliers €, soit un total de 34 515 milliers €.

Cette juste valeur n'inclut pas les valeurs des immeubles de placement des sociétés mises en équivalence.

8. Participations dans les entreprises associées

Au 1 ^{er} janvier 2005	841
Constitution de deux coentreprises dans le cadre de l'apport de la branche d'activité textile	8 680
Quote-part dans le résultat des entreprises associées ¹	(558)
Différences de conversion	248
Autres variations des capitaux propres	
Au 31 décembre 2005	9 211
Au 1 ^{er} janvier 2006	9 211
Quote-part dans le résultat des entreprises associées ¹	15
Différences de conversion	(202)
Autres variations des capitaux propres	
Au 31 décembre 2006	9 024

¹ La quote-part dans le résultat des entreprises associées est présentée après impôts et prise en compte des intérêts minoritaires des entreprises associées.

La quote-part du Groupe dans les résultats et dans les actifs de ses principales entreprises associées, consolidées suivant la méthode de mise en équivalence, est exposée ci-dessous:

Raison sociale	Pays d'enregistrement	Actifs	Passifs	Produits	Résultat	Participation (%)
Au 31 décembre 2006						
CARRIAF	Belgique	1	4	-	-	48,81
CARRIGRES	RDC	2 910	1 608	2 425	205	48,82
CONGOTEX	RDC	4 197	2 736	5 836	(219)	43,61
IMMOTEX	RDC	12 598	4 867	206	29	49,80
		19 706	9 215	8 467	15	
Au 31 décembre 2005						
CARRIAF	Belgique	1	4	-	-	48,81
CARRIGRES	RDC	2 102	1 004	2 128	267	48,82
CONGOTEX	RDC	5 008	3 127	3 616	(763)	43,61
IMMOTEX	RDC	12 491	4 788	31	(62)	49,80
		19 602	8 923	5 775	(558)	

Au 31 décembre 2005, afin de faire le lien entre le net des actifs et des passifs des sociétés mises en équivalence, tels que présentés ci-dessus, soit un montant de 10 679 milliers €, et la valeur totale des participations dans les entreprises associées à cette date, soit 9 211 milliers €, il y a lieu de tenir compte d'une élimination de résultat intra-groupe sur l'opération d'apport de la branche d'activité textile et des bâtiments industriels y afférents respectivement aux deux entités constituées à cet effet (à savoir CONGOTEX et IMMOTEX) pour un montant de 1 468 milliers €.

Au 31 décembre 2006, il y a lieu de tenir compte de ce même élément de réconciliation pour faire le lien entre le net des actifs et des passifs des sociétés mises en équivalence, tels que présentés ci-dessus, soit un montant de 10 491 milliers €, et la valeur totale des participations dans les entreprises associées à cette date, soit 9 024 milliers €.

La contribution dans le résultat des sociétés mises en équivalence est positive à hauteur de 15 milliers € (-558 milliers en 2005) malgré une contribution négative de CONGOTEX (-219 milliers €) mais positive de CARRIGRES (+205 milliers €) et d'IMMOTEX (+29 milliers €). La contribution de CARRIGRES inclut des charges de rémunération aux actionnaires à hauteur de 317 milliers € en 2006 contre 146 milliers € en 2005 (quote-part du groupe). La quote-part du groupe dans la perte de CONGOTEX, à savoir 598 milliers € n'est reprise dans les comptes qu'à concurrence de la valeur comptable, à savoir 219 milliers € ce qui ramène la valeur comptable de la participation à zéro, vu l'absence d'obligation qui engagerait le groupe au-delà de son investissement.

9. Autres actifs financiers non-courants

	Actions disponibles à la vente	Prêts	Total
Au 1^{er} janvier 2005			
Valeur brute	4	904	908
Pertes de valeur cumulées	(4)	(855)	(859)
Valeur nette comptable	–	49	49
Mouvements de l'exercice 2005			
Nouveaux investissements	–	3	3
Cessions ou remboursements	–	(98)	(98)
Reprise de perte de valeur	–	48	48
Valeur nette comptable à la clôture	–	(47)	(47)
Au 31 décembre 2005			
Valeur brute	4	809	813
Pertes de valeur cumulées	(4)	(807)	(811)
Valeur nette comptable	–	2	2
Mouvements de l'exercice 2006			
Nouveaux investissements		2	2
Cessions ou remboursements		(2)	(2)
Reprise de perte de valeur			
Valeur nette comptable à la clôture	–	–	–
Au 31 décembre 2006			
Valeur brute	4	809	809
Pertes de valeur cumulées	(4)	(807)	(807)
Valeur nette comptable	–	2	2

Les actions disponibles à la vente concernent les actions de "Maintenance du Matériel Roulant" (MMR) établis à Lubumbashi.

Les prêts concernent principalement des avances à des sociétés cotonnières non consolidées. Ces créances ont été entièrement réduites de valeur.

10. Actifs courants

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Stocks		
Matières premières - Valeur brute	126	151
Matières premières - Perte de valeur	—	—
Travaux en cours - Valeur brute	—	—
Travaux en cours - Perte de valeur	—	—
Autres stocks - Valeur brute	127	137
Autres stocks - Perte de valeur	—	—
Stocks - Valeur nette	253	288
Clients		
Clients - Valeur brute*	6 651	13 262
Clients - Perte de valeur	(6 357)	(13 002)
Clients - Valeur nette	294	260
Autres débiteurs		
Autres débiteurs - Valeur brute**	7 151	1 317
Autres débiteurs - Perte de valeur	(6 676)	(748)
Autres débiteurs - Valeur nette	475	569
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Argent en caisse	56	16
Soldes bancaires	144	765
Comptes à court terme	3 450	1 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 650	2 031
Autres actifs courants		
Charges à reporter	10	4
Produits acquis	46	20
Autres actifs courants	56	24

* Les montants bruts des créances commerciales comprennent principalement des créances sur Gécamines (8 millions \$).

** Les créances sur les sociétés cotonnières (5 911 milliers €) ont été transférées en 2006 des créances commerciales vers les débiteurs divers.

Les créances précitées sont entièrement réduites de valeur.

11. Capital social

	Actions ordinaires en circulation	Actions propres	Total
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2005	318 933	-	318 933
Mouvements de l'exercice 2005	-	-	-
Mouvements de l'exercice 2006	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	318 933	-	318 933

Les actions sont émises sans désignation de valeur nominale.

12. Fournisseurs et autres créanciers

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fournisseurs	936	1 040
Acomptes reçus	199	234
TVA et autres taxes à payer	138	93
Salaires, charges sociales et assimilées	291	461
Autres créanciers	749	837
	<u>2 313</u>	<u>2 665</u>

13. Emprunts et autres dettes financières

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Non courants		
Garanties locatives reçues	661	249
Courants		
Emprunts bancaires*	281	359
Découverts bancaires	36	23
	<u>317</u>	<u>382</u>
Total des emprunts et autres dettes financières	978	631
Suivant échéancier		
A moins d'un an	317	382
Entre 2 et 5 ans	661	249
	<u>978</u>	<u>631</u>
Suivant devises		
Euro	661	249
Dollar des Etats-Unis	317	382
	<u>978</u>	<u>631</u>

* Les emprunts bancaires courants concernent le découvert de MECELCO.

14. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant:

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Passifs d'impôts différés:		
• passifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois	10 609	10 674
• actifs d'impôts différés portés au passif recouvrables à moins de 12 mois	(175)	(363)
	<u>10 434</u>	<u>10 311</u>

La variation brute des impôts différés est exposée ci-après:

Au 1 ^{er} janvier 2005	13 393
Différences de conversion	66
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique 'Impôts différés'	1 231
Impôts relatifs à l'opération d'apport de la branche d'activité textile et portés à ce titre au compte de résultat sous la rubrique 'Résultat des activités apportés'	(4 379)
Au 31 décembre 2005	10 311
Au 1 ^{er} janvier 2006	10 311
Différences de conversion	(48)
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique 'Impôts différés'	171
Au 31 décembre 2006	10 434

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice, hors compensation à l'intérieur d'une même juridiction fiscale, est détaillée ci-après:

Passifs d'impôts différés:

	Réévaluation des immeubles	Réserves immunisées	Amortissements	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	10 903	2 513	—	13 416
Débité du compte de résultat	—	—	4	4
Différences de conversion	73	—	—	73
Au 31 décembre 2005	10 976	2 513	4	13 493
Débité du compte de résultat 2006	—	—	2	2
Différences de conversion 2006	(58)	—	—	(58)
Au 31 décembre 2006	10 918	2 513	6	13 437

Actifs d'impôts différés:

	Avantages postérieurs à l'emploi	Amortissements	Pertes fiscales	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	(23)	—	—	(23)
Crédité au compte de résultat	(7)	(132)	(3 013)	(3 152)
Différences de conversion	(4)	(3)	—	(7)
Au 31 décembre 2005	(34)	(135)	(3 013)	(3 182)
Crédité au compte de résultat 2006	(2)	(101)	272	169
Différences de conversion 2006	3	7	—	10
Au 31 décembre 2006	(33)	(229)	(2 741)	(3 003)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre de pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Un montant de 175 milliers € sera vraisemblablement utilisé à ce titre pour l'exercice 2007 (suivant le budget établi pour l'exercice 2007).

15. Engagements de retraite et avantages similaires

En République Démocratique du Congo, les employés et ouvriers bénéficient d'un régime de retraite et de prestations médicales après la retraite calculés sur le nombre d'années de service et sur le niveau de rémunération.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements inscrits au bilan au titre:		
Des prestations de retraite et médicales postérieures à l'emploi	82	84
Mouvements de l'exercice:		
Débit au compte de résultat	6	17
Différences de conversion	(8)	9
Total	(2)	26

Prestations postérieures à l'emploi:

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante:

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur actualisée des obligations non financées	82	84
Pertes actuarielles non reconnues	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-
Passif inscrit au bilan	82	84

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat:

	2006	2005
Coût des services rendus	6	17
Coût financier	-	-
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	-	-
Coût des services passés	-	-
Pertes liées à la réduction de régimes de retraite	-	-
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	6	17

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %
Taux d'augmentation future des salaires	1,5 %	1,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire. En Afrique sub-saharienne, la probabilité pour un individu de dépasser 65 ans est de 31 %.

16. Provisions pour autres passifs

	Garanties diverses	Risques liés à la RDC	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	5	1 827	1 832
Comptabilisé au compte de résultat consolidé:			
• augmentation des provisions	-	509	509
• reprise de montants inutilisés	(5)	(329)	(334)
Au 31 décembre 2005	-	2 007	2 007
Comptabilisé au compte de résultat consolidé 2006:			
• augmentation des provisions		174	174
• reprise de montants inutilisés		(685)	(685)
Au 31 décembre 2006		1 496	1 496
Analyse du total des provisions:			
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	
Non courantes	858	1 359	
Courantes	638	648	
	1 496	2 007	

Risques liés à la RDC

Comme indiqué dans l'introduction à ces comptes, la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérent à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe. Dans ce cadre, des provisions ont été constituées pour se prémunir contre un environnement réglementaire propre à la RDC, où règne un déficit de gouvernance. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour cet environnement.

17. Produit des activités ordinaires

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Ventes de biens	646	355
Prestations de services	512	420
Produits locatifs	4 452	3 827
	5 610	4 602

Les ventes de biens concernent principalement le chiffre d'affaires de MECELCO.

Les prestations de services sont facturées principalement à des sociétés associées (cfr note 29).

Les produits locatifs proviennent de la location d'immeubles résidentiels, bureaux et entrepôts à Kinshasa.

La quote-part des sociétés du groupe dans les loyers en 2006 est: TEXAF 1 066 milliers €, UTEXAFRICA 2 444 milliers € et COTEX 942 milliers €.

Les contrats locatifs sont pour la plupart établis pour une durée indéterminée avec un préavis de trois mois. Etant donné un taux d'occupation de près de 100 %, le résultat représente la valeur locative annuelle des biens loués.

En 2007, les produits locatifs sont estimés à 5 026 milliers € à la faveur d'une hausse généralisée des loyers et de la mise en location de l'immeuble qui avait été réquisitionné par l'armée congolaise en 1997 et qui a été récupéré fin 2006.

18. Autres produits opérationnels non récurrents

Les autres produits opérationnels comprennent par définition les produits qui sont liés à l'activité opérationnelle du groupe, mais qui peuvent présenter un caractère relativement unique quant à leur survenance, et donc être non récurrents.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, ces autres produits opérationnels sont tous non récurrents et sont essentiellement constitués d'une reprise de dette pour viabilisation d'un terrain cédé (823 milliers €), d'un versement d'une première tranche de la dette du gouvernement congolais à UTEXAFRICA (500.000 USD) et du remboursement du précompte mobilier sur dividendes TEXAF de 1988 et 1989 (133 milliers €).

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, les autres résultats opérationnels comprennent une partie récurrente de refacturations de frais à hauteur de 194 milliers € et une partie non récurrente provenant de reprises de provisions diverses à concurrence de 245 milliers €.

19. Charges liées aux avantages du personnel

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 251	1 104
Charges de retraites (régime à prestations définies) (note 15)	6	17
	<u>1 257</u>	<u>1 121</u>

Le total des effectifs salariés des sociétés du groupe consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 s'élève à 138 unités équivalent temps plein (contre 146 unités à fin 2005).

L'effectif moyen en 2006 se situe à 142 unités en équivalent temps plein (contre 145 unités en 2005).

20. Charges financières

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charges d'intérêt	42	62
Autres frais financiers	3	12
	<u>45</u>	<u>74</u>

21. Charge d'impôts sur le résultat

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôt courant	(226)	165
Impôts différés (Note 14)	171	1 231
	<u>(55)</u>	<u>1 396</u>

Le rapprochement entre le taux d'impôt applicable à la maison-mère et le taux d'impôt effectif se présente comme suit:

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt applicable à la maison-mère	581	552
Résultat avant impôt	1 708	1 625
Taux d'impôt applicable	33,99 %	33,99 %
Eléments de réconciliation	(282)	825
Impact des taux dans d'autres juridictions	12	36
Impact des intérêts notionnels déductibles	(181)	
Impact des revenus non taxables	(116)	(157)
Impact des frais non déductibles	211	92
Impact des latences fiscales non reconnues lors de l'exercice	62	(49)
Impact de l'utilisation de latences fiscales actives non reconnues à l'ouverture	(267)	
Impact de l'annulation de pertes fiscales disponibles	–	776
Impact des sociétés mises en équivalence	(5)	190
Autres	2	(63)
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt effectif	299	1 377
Résultat avant impôt	1 708	1 625
Taux d'impôt effectif	17,51 %	84,74 %
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	(354)	19
Total des impôts	(55)	1 396

22. Résultat des activités apportées (2005)

Le résultat des activités apportées en 2005 concerne d'une part le résultat réalisé sur l'opération d'apport de la branche d'activité textile ainsi que des immeubles industriels y afférents respectivement à deux nouvelles sociétés, CONGOTEX et IMMOTEX, créées le 1^{er} mars 2005 conjointement avec le groupe CHA, et d'autre part le résultat opérationnel réalisé sur l'activité textile sur les deux premiers mois de l'exercice, soit avant l'opération d'apport. Ce résultat se décompose comme suit:

	31 décembre 2005
Perte opérationnelle activité textile janvier et février 2005 (avant impôts)	(738)
Impôt sur perte opérationnelle activité textile janvier et février 2005	295
Gain réalisé sur l'opération d'apport (avant impôts)	1 889
Impôt sur gain réalisé sur l'opération d'apport	(1)
	<u>1 445</u>

En 2005, le résultat des activités apportées s'élève à 4,53 € par action.

En 2006, il n'y a pas eu d'apport d'activités.

23. Résultats par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (Note 11).

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (en milliers €)	1 791	1 665
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	318 933	318 933
Résultat de base par action (€ par action)	5,62	5,22

24. Dividendes par action

Un dividende de 1,10 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, représentant une distribution totale de 350 826 €, n'est pas comptabilisée en dettes dans les états financiers au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2005, le dividende proposé de 1 € par action (soit un total de 318 933 €) a été approuvé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2006. Ce dividende figure dans les fonds propres au 31 décembre 2005.

25. Trésorerie provenant des opérations

	2006	2005
Résultat de la période	1 763	1 674
Ajustements:		
• impôts	(55)	1 396
• amortissement des immobilisations corporelles	175	174
• amortissement des immeubles de placement	469	470
• (pertes) / profits sur les actifs et passifs apportés	-	(2 183)
• pertes sur cession d'actifs non courants	(2)	
• variations nettes des provisions pour autres passifs	(111)	(52)
• variations nettes des obligations résultant des avantages postérieurs à l'emploi	6	16
• pertes de valeur sur actifs en contrepartie du compte de résultat	(41)	(104)
• charge d'intérêts	42	37
• quote-part dans le résultat des entreprises associées	(14)	558
• (pertes) / profits de change non réalisés	13	(2)
Variations du fonds de roulement (hors variations de périmètre et différences de conversion):		
• stocks	18	359
• clients et autres débiteurs	69	(695)
• garanties locatives reçues	48	
• fournisseurs et autres créanciers	297	(100)
Trésorerie provenant des opérations	2 677	1 548

26. Actifs et passifs éventuels

IMBAKIN SA en liquidation (filiale de TEXAF) a obtenu en 1996 un jugement en sa faveur pour l'indemnisation par le gouvernement congolais de l'équivalent en nouveaux zaïres (devenus francs congolais) de BEF 2 541 379 418 (soit 62 699 150 €), suite à l'expropriation de terrains en 1965.

En 2001, IMBAKIN a cédé sa créance sur l'état congolais à TEXAF. Cette cession a été consentie pour un prix en deux parties, un prix provisoire de BEF 1 franc et un prix égal au montant récupéré diminué d'une rémunération aléatoire et forfaitaire de 20 %.

TEXAF a à son tour recédé sa créance à concurrence de 12 millions d'euros à Cobepa en 2001.

En conséquence de l'incertitude liée au recouvrement de cette créance, la créance et la dette sont considérées comme actifs et passifs éventuels.

27. Engagements

- Certains ajustements pourraient encore être opérés entre UTEXAFRICA et CONGOTEX dans la mesure où il s'avèrerait que les actifs apportés par UTEXAFRICA en CONGOTEX devraient être complétés pour garantir un apport en fonds de roulement convenu. Le Conseil pense que le risque de devoir opérer des corrections significatives dans cette perspective est limité.
- CONGOTEX est en proie à des difficultés de trésorerie. Le groupe TEXAF n'est pas tenu à contribuer financièrement au-delà des efforts d'actionnaire qu'il a consenti jusqu'à ce jour.

28. Litiges

Les litiges dans lesquels le groupe est impliqué ont fait l'objet d'une provision adéquate dans les comptes.

- Une partie du terrain de CARRIGRES est occupée illégalement par des «squatters» qui pourraient empêcher le développement de l'exploitation de la carrière à plus long terme. La société met tout en œuvre pour faire déguerpir ces occupants illégaux.
- TEXAF a souhaité acquérir un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux.

Une tierce partie a tenté de s'opposer à cette acquisition mais les tribunaux ont rejeté la plainte le 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, la tierce partie n'ayant pas interjeté appel. Pour autant que ces immeubles puissent être récupérés libres d'occupants, l'acquisition devrait être finalisée en 2007.

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées:

Ventes de biens et de services

	2006	2005
Prestations de services aux entreprises associées:		
• CONGOTEX	79	157
• IMMOTEX	77	66
• CARRIGRES	349	174
	505	397

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créances sur les parties liées: entreprises associées	49	42
Dettes envers les parties liées: entreprises associées	49	42

Prêts consentis à des parties liées

	2006	2005
Prêts consentis aux entreprises associées:		
A l'ouverture		98
• Prêts consentis durant l'exercice		-
• Remboursements perçus		(98)
• Intérêts de la période		-
• Intérêts reçus		-
A la clôture		0

Rémunérations aux administrateurs et dirigeants d'entreprise*Rémunération du Conseil d'Administration*

La rémunération de chaque administrateur est de 4 000 €.

Le Vice-président ainsi que Mme Hardenne et M. Evers, membres du Comité d'Audit et/ou de Nomination et de Rémunération, ont reçu une rémunération double soit 8 000 €.

Le Vice-président bénéficie de l'usage d'une voiture.

Le Président exerce son mandat à titre gratuit. Les 3 administrateurs exécutifs ne sont pas rémunérés en tant qu'administrateurs.

Rémunérations et autres avantages accordés au CEO.

La rémunération du CEO avait été fixée Conseil d'Administration du 19 novembre 2002 et comprenait une rémunération fixe de 165 000 €/an ainsi qu'une assurance groupe de 65 000 €/an et une assurance hospitalisation. A cette rémunération au titre d'indépendant s'ajoute l'utilisation d'un véhicule de société.

Afin de se conformer à la charte de gouvernance, la partie fixe de la rémunération du CEO a été ramenée à 155 000 € par an à partir du 1^{er} janvier 2006.

Depuis cette date, une partie variable est attribuée en fonction de tranches d'objectifs d'EBIT pondérés des sociétés contrôlées par le groupe TEXAF, cette dernière ayant un facteur de pondération de 50 % de l'ensemble des sociétés concernées. A défaut de comparaison valable de comptes consolidés sous IFRS, en 2006 cette norme s'est appliquée à titre transitoire sur les comptes statutaires et s'est élevée à 33 075 euros.

Rémunérations et autres avantages accordés aux autres membres du management exécutif établis en RDC

Le coût global pour le groupe des deux administrateurs exécutifs établis en RDC était de 362 491 € en 2006. Ce coût comprend un salaire de base ainsi que des avantages divers:

- assurances:
 - légales et complémentaires
 - rapatriement sanitaire
- abonnement à un centre hospitalier privé
- frais de scolarité des enfants
- véhicule
- mise à disposition d'une habitation ainsi que du personnel de maison
- frais de voyage.

Afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernance la partie variable de leur rémunération pour l'exercice 2006 a été attribuée en fonction d'objectifs d'EBIT pour les sociétés contrôlées par le groupe TEXAF, cette dernière ayant un facteur de pondération de 50 % de l'ensemble des sociétés concernées. A titre transitoire cette norme s'applique en 2006 sur les comptes statutaires. Sur l'exercice 2006 cette prime s'est élevée à 22 500 € par manager exécutif.

30. Structure de l'actionnariat (total des titres émis: 318 933)

Le 6 mars 2006, S.F.A. a établi une déclaration de participation:

- Société Financière Africaine (SFA) 237 429 titres soit 74,44 %
- MM.J.P.Waterschoot et A.Yuma 21 006 titres soit 6,59 %.

MM.J.P.Waterschoot et A.Yuma agissant de concert avec SFA.

Les opérations suivantes, d'achats et de cessions de titres par des personnes initiées, ont été déclarées à la CBFA qui les a publiées sur son site:

- le 20 juin 2006, achat par SFA de 60 titres
- le 6 juillet 2006, cession par Jacques Eloy de 2 000 titres
- le 12 octobre 2006, achat par SFA de 100 titres
- le 10 novembre, cession par SFA de 3 000 titres
- le 30 novembre 2006, cession par Bernard de Gerlache de 395 titres.

31. Rémunération du commissaire

La rémunération du commissaire pour ses travaux de contrôle des comptes de l'exercice 2006 s'élève à 34 000 €. Ces frais ont été provisionnés dans les comptes.

En outre, la société a payé au cours de l'année 2006 les honoraires pour la première consolidation IFRS à hauteur de 49 131 €.

32. Evénements survenus après la clôture des comptes

Une convention de rééchelonnement de la dette intérieure de l'état est à la signature du Ministre des Finances du gouvernement congolais. Selon cette convention, UTEXAFRICA se verra rembourser les deux dernières tranches de sa créance à hauteur de 252 088,70 USD le 30 juin 2007 et le même montant le 31 décembre 2007. Ces montants font l'objet d'une réduction de valeur dans les comptes au 31 décembre 2006.

TEXAF était en litige avec l'Ong Fométro, à qui elle avait acquis un bien immobilier dans le centre de Kinshasa en 2006. L'état congolais avait assigné Fométro en annulation du transfert de propriété de Foméco (organisme public) à Fométro et déclarer nulle et de nul effet la vente conclue avec TEXAF. Le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa a rejeté la plainte en date du 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, l'état congolais n'ayant pas interjeté appel.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2006, le groupe est constitué de TEXAF SA et d'un ensemble de filiales et de sociétés associées, soit un total de 16 entités implantées en Belgique ou en République Démocratique du Congo (RDC).

A cette date, outre la société-mère TEXAF SA, quatre sociétés sont consolidées par intégration globale, quatre par mise en équivalence, trois sociétés n'atteignent pas les critères de pourcentage et quatre ne sont pas consolidées en raison de localisations dans des zones inaccessibles et de restrictions sévères à long terme empêchant tout transfert de fonds au Groupe.

1. Sociétés consolidées globalement

Société	Ville	Activité	Devise	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2006	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2005
COTEX	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,9 %	99,9 %
IMBAKIN	Kinshasa	Droit sur l'état congolais	EUR	99,9 %	99,9 %
UTEXAFRICA	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,6 %	99,6 %
MECELCO	Lubumbashi	Constructions mécaniques et métalliques, matériel ferroviaire	USD	50,3 %	50,3 %

2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Ville	Activité	Devise	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2006	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2005
IMMOTEX	Kinshasa	Immobilière	EUR	49,8 %	49,8 %
CARRIAF	Bruxelles	Holding	EUR	48,8 %	48,8 %
CARRIGRES	Kinshasa	Carrière de concassé de grès	EUR	48,8 %	48,8 %
CONGOTEX	Kinshasa	Textile: filature, tissage, impression, confection	USD	43,61 %	43,61 %

3. Sociétés non consolidées en raison de localisations dans des zones inaccessibles et de restrictions sévères à long terme

Société	Ville	Activité	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2006	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2005
La Cotonnière du Kasai Maniema	Kasai	Ramassage et traitement du coton	59,4 %	59,4 %
La Cotonnière du lac	Uvira	Ramassage et traitement du coton	50 %	50 %
Cie Cotonnière congolaise	Kongolo	Ramassage et traitement du coton	50 %	50 %
ESTAGRICO	Kinshasa	Holding (cotonnières)	99,8 %	99,8 %

4. Sociétés non consolidées en raison du faible pourcentage d'intérêt

Société	Ville	Activité	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2006	% d'intérêt financier net au 31 décembre 2005
ANAGEST	Bruxelles	Holding	13,6 %	13,6 %
ALTA INVEST	Kinshasa	Immobilière	9,4 %	9,4 %
CTD	Kinshasa	Réseau de distribution	8 %	21,4 %

Rapport du Commissaire

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de TEXAF s.a. sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de TEXAF S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2006, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (000) 47.772 et le compte consolidé de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR (000) 1.791.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2006, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe 3 des comptes consolidés qui précise que les actifs du groupe sont pour l'essentiel localisés en République Démocratique du Congo. L'environnement économique et réglementaire de ce pays ayant été régulièrement secoué par des troubles socio-politiques, son évolution à moyen terme ne peut, dès lors, être pressentie avec certitude. Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont toutefois été établis dans l'optique d'une stabilisation de l'environnement économique et réglementaire local.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Le 2 avril 2007

Le commissaire PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises

représenté par Robert Peirce

Réviseur d'Entreprises

TEXAF s.a.

Etats financiers statutaires au 31 décembre 2006

Plan	Pages
Bilan	p. 68
Compte d'exploitation	p. 69
Affectation et prélèvements	p. 70
Tableau de financement	p. 70
Annexes aux comptes	p. 71
Résumé des règles d'évaluation	p. 79
Rapport du Commissaire	p. 81

Bilan

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
ACTIF			
Actifs immobilisés		14 163	14 105
Immobilisations corporelles	1	2 910	2 834
• Terrains et constructions		2 658	2 764
• Installations machines et outillage		4	4
• Mobilier et matériel roulant		56	66
• Acomptes versés		192	-
Immobilisations financières (entreprises liées)	2	11 253	11 271
• Participations	3	697	1 077
• Créances		10 556	10 194
Actifs circulants		4 351	3 194
Stocks (immeubles destinés à la vente)		74	74
Créances commerciales		-	202
Autres créances		753	1 080
Placements de trésorerie	4	3 450	1 250
Valeurs disponibles		28	568
Comptes de régularisation	5	46	20
Total de l'actif		18 514	17 299
PASSIF			
Capitaux propres		17 516	16 546
Capital souscrit	6	4 744	4 744
Primes d'émission		3 113	3 113
Réserve légale		667	667
Réserves immunisées		7 394	7 395
Réserve disponible		120	120
Bénéfice reporté (perte reportée)		1 478	507
Dettes	7	998	753
Dettes à plus d'un an (garanties locatives)		259	248
Dettes commerciales		7	10
Dettes fiscales, salariales et sociales		251	106
• Dettes fiscales		235	90
• Rémunérations et charges sociales		16	16
Autres dettes à moins d'un an		373	361
Comptes de régularisation	8	108	28
Total du passif		18 514	17 299

Compte d'exploitation

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Ventes et prestations			
Chiffre d'affaires		1 421	1 423
Variation des stocks		-	(20)
Autres produits d'exploitation		12	2
		1 433	1 405
Coût des ventes et prestations			
Services et biens divers		(674)	(500)
Rémunérations, charges sociales et pensions	9	(148)	(141)
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles		(145)	(137)
Autres charges d'exploitation	9	(224)	(202)
		(1 191)	(980)
Bénéfice (perte) d'exploitation		242	425
Produits financiers			
Produit des actifs circulants		1 167	888
Autres produits financiers		-	1
		1 167	889
Charges financières			
Charge des dettes		(1)	
Réductions de valeurs sur actifs circulants (reprises)	10	(21)	58
Autres charges financières		(1)	(1)
		(23)	57
Bénéfice courant (perte courante) avant impôt		1 386	1 371
Produits exceptionnels			
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières		516	10 280
Reprise de provision pour risques et charges		-	5
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés		2	
Autres produits exceptionnels	11	5	1 032
		523	11 317
Charges exceptionnelles			
Réductions de valeur sur immobilisations financières		380	-
Provisions (reprises) pour risques et charges exceptionnelles		-	-
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		-	(3)
Autres charges exceptionnelles		-	-
		(380)	(3)
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts		1 529	12 685
Impôt sur le résultat	12	(208)	-
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		1 321	12 685

Affectation et prélèvements

(en milliers d'euros)

31 décembre 2006

31 décembre 2005

Bénéfice (perte) à affecter	1 828	826
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	1 321	12 685
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice	507	(11 859)
Bénéfice (perte) à reporter	1 478	507
Bénéfice à distribuer	350	319

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

2006

2005

Bénéfice de l'exercice	1 321	12.685
Amortissements	145	137
Utilisation provision	-	(5)
Réduction de valeur participation CONGOTEX	380	
Reprise de réduction valeur UTEXAFRICA	(408)	(11.105)
Reprise de réduction valeur CARRIGRES	-	(49)
Reprise de réduction valeur COMECTRIK	(108)	(85)
Profit/perte sur cession actifs	(7)	3
Cash flow	1 323	1.581
Augmentation des garanties locatives	11	57
Variation nette des actifs courants	503	(126)
Variation nette dettes court terme	202	(163)
Cash Flow opérationnel	2 039	1.349
Constructions immobilières en RDC	-	(422)
Acompte immeuble FOMETRO	(192)	-
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles	(23)	-
Participation dans CONGOTEX	-	(378)
Cession immobilisations financières	-	9
Remboursements CARRIGRES & COMECTRIK	153	183
Cash Flow issu des investissements	(62)	(608)
Dividendes distribués	(317)	-
Cash Flow issu des activités de financement	(317)	
Variation de trésorerie	1 660	741

Annexes aux comptes

1. Etat des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement Droits similaires	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	3 031	25	158	13	-
Mutations de l'exercice:					
• acquisitions	-	1	22	-	192
• cessions et désaffectations	-	-	(20)	-	-
• reclassements	17	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	3 048	26	160	13	192
Amortissements					
Au terme de l'exercice précédent	267	21	92	13	-
Mutations de l'exercice:					
• actées	112	3	30	-	-
• annulées	-	(2)	(18)	-	-
• reclassements	11	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	390	22	104	13	-
Valeur nette					
Au terme de l'exercice précédent	2 764	4	66	-	-
Au terme de l'exercice	2 658	4	56	-	192

2. Etat des immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Autres entreprises
PARTICIPATIONS		
Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	6 525	4
Mutations de l'exercice:		
• acquisitions	-	-
• cessions et désaffectations	-	-
• reclassifications	-	-
Au terme de l'exercice	6 525	4
Réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	5 448	4
Mutations de l'exercice:		
• actées	(380)	-
• reprises	-	-
• annulées	-	-
Au terme de l'exercice	5 828	4
Valeur comptable nette		
Au terme de l'exercice précédent	1 077	-
Au terme de l'exercice	697	-
CREANCES		
Valeur nette au terme de l'exercice précédent	10 194	-
Mutations de l'exercice:		
• additions	-	-
• cessions	-	-
• réductions de valeur reprises	408	108
• remboursements	(46)	(108)
Valeur nette au terme de l'exercice	10 556	-

3. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

(en milliers d'euros)

Dénomination et Siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Par l'entreprise		Par filiales et sous-filiales	Comptes Annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres ¹	Résultat net ¹
	Nombre	%					
CARRIAF S.A. en liquidation Bruxelles	4 393	48,81	-	30.06.06	EUR	1 041	(1)
CARRIGRES Kinshasa*	412	0,06	48,75	31.12.05	CDF	463 238	23 945
CONGOTEX Kinshasa*	875	8,75	35,00	31.12.05	CDF	5 046 805	(114 400)
COTEX SARL Kinshasa*	99 994	99,99	0,01	31.12.05	CDF	(86 719)	12 904
COMPAGNIE COTONNIERE							
CONGOLAISE Kongolo*	4 997	49,99	0,01	-	-	-	-
LA COTONNIERE DU KASAI Kinshasa*	14 342	59,39	-	-	-	-	-
LA COTONNIERE DU LAC Kinshasa*	4 997	49,99	0,01	-	-	-	-
ESTAGRICO SCARL Kinshasa*	1 844	99,70	0,15	31.12.03	CDF	(320 405)	(61 865)
IMBAKIN en liquidation Kinshasa*	99 994	99,99	-	31.12.05	CDF	(110 239)	(2 210)
MAINTENANCE DU MATERIEL							
ROULANT SCARL Lubumbashi*	120	12,00	-	-	-	-	-
MECELCO Lubumbashi*	12 716	50,26	-	31.12.05	CDF	369 336	(111 184)
UTEXAFRICA SCARL Kinshasa*	1 149 371	99,59	-	31.12.05	CDF	(11 883 985)	(9 545 921)
ANAGEST	16 120	13,60	-	31.12.05	EUR	3 409	(10)

* République Démocratique du Congo

¹ en milliers d'unités monétaires

4. Placements de trésorerie, autres placements

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit		
avec une durée résiduelle ou de préavis		
• d'un mois au plus	3 450	1 250
• de plus d'un mois à un an au plus	-	-

5. Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Charges à reporter	-	-
Revenus acquis	46	20

6. Etat du capital

(en milliers d'euros)

	Montants	Nombre d'actions
Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	4 744	
Au terme de l'exercice	4 744	
2. Représentation du capital		
Catégories d'actions		
• ordinaires		318 933
Actions nominatives ou au porteur		
• nominatives		263 259
• au porteur		55 674
		318 933
Structure de l'actionnariat		
(telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise au 31.12.2006)		
S.F.A. S.A.	74,44 %	237 429
Management UTEXAFRICA agissant de concert	6,59 %	21 006

7. Etat des dettes

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an		
Dettes financières		
• Emprunt subordonné ayant plus d'un an	-	-
• Dettes de location-financement		
• échéant dans l'année	-	-
• ayant plus d'un an		
Autres dettes ayant plus d'un an (garanties locatives)	259	248
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Dettes fiscales non échues	235	90
Autres dettes salariales et sociales	16	16

8. Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Produits à reporter	47	28
Charges à imputer	61	-

9. Coûts d'exploitation

(en milliers d'euros)	2006	2005
Effectif moyen du personnel		
Employés	2	2
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	105	98
Cotisations patronales d'assurances sociales	30	28
Primes patronales pour assurances extra-légales	11	11
Autres frais de personnel	2	4
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	224	202

10. Résultats financiers

(en milliers d'euros)	2006	2005
Autres produits financiers		
Divers	-	1
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	21	-
Reprises	-	(58)
Autres charges financières	1	1

11. Résultats exceptionnels

(en milliers d'euros)	2006	2005
Autres produits exceptionnels		
• Reprise de réduction de valeurs à caractère exceptionnel	-	901
• Récupération précompte mobilier 1988/1989	-	131
• Autres produits exceptionnels	5	-

12. Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2006	2005
Sources de latences fiscales		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	-	219
Principales sources de disparité entre le bénéfice avant impôt et le bénéfice taxable estimé		
• Intérêts notionnels déductibles	(532)	-
• Dépenses non admises	400	-
• Report de pertes fiscales	(785)	-

13. Autres taxes et impôts à charge de tiers

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
• à l'entreprise (déductible)	7	11
• par l'entreprise	1	5
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
• précompte professionnel	108	105
• précompte mobilier	20	-

14. Droits et engagements hors bilan

Nihil

15. Evénements aléatoires

- La valeur comptable des immobilisations corporelles au Congo s'élève à € 2 657 000 et celle des participations congolaises totalise € 697 000 alors que les créances directes et indirectes s'élèvent à € 11 254 000.
- Compte tenu des événements politiques et économiques au Congo, le risque encouru est inévitablement aléatoire.
- Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir des corrections de valeur sur les participations et les créances sur base d'une évaluation prudente de leur valeur économique actuelle. Cette position pourrait être revue si les circonstances l'exigeaient, comme ce fut le cas lors de cet exercice 2006.

16. Relations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	2006	2005
Immobilisations financières	11 253	11 271
• participations	697	1.077
• créances	10 556	10 194
Créances		
• à plus d'un an	-	-
• à un an au plus	518	1 230
Dettes		
• à plus d'un an	-	-
• à un an au plus	-	-
Garanties personnelles et réelles constituées	-	-
Résultats financiers		
Produits		
• des immobilisations financières	1 106	875
• des actifs circulants	-	-
• sur réalisation d'actifs	-	-
Charges		
• des dettes	-	-
• moins-values sur réalisation d'actifs	-	-
• réductions de valeur sur actif circulant (reprise)	-	(58)

17. Relations financières avec les administrateurs

(en milliers d'euros)	2006	2005
Rémunérations	298	266

18. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions du Livre II, Titre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont repris dans les comptes consolidés de Société Financière Africaine (SFA), boulevard Général Jacques 26 à 1050 Bruxelles (NN 477.801.214).

19. Rémunération du commissaire

La rémunération du commissaire pour ses travaux de contrôle des comptes de l'exercice 2006 s'élève à 34 000 €:

- dont 13 800 € relatifs aux honoraires approuvés par l'assemblée générale du 27 avril 2004
- dont 20 200 € sont relatifs à un supplément d'honoraires pour l'audit 2006 (comptabilisé en 2006), à faire approuver par l'assemblée générale du 24 avril 2007.

En outre, la société a payé au cours de l'exercice 2006 des honoraires pour la 1ère consolidation sous le référentiel IFRS à hauteur de 49 131 € (à faire approuver par l'assemblée générale du 24 avril 2007).

19. Bilan social

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale

010-0102771-49

Numéro des commissions paritaires dont dépend l'entreprise

218

Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
	(2006)	(2006)	(2006)	(2005)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	2,1	-	2,1	2
Nombre effectif d'heures prestées	4 006	-	4 006	3 846
Frais de personnel (€)	148	-	148	141
	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein	
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	2	-	2	
b. Par type de contrat de travail				
• contrat à durée indéterminée	2	-	2	
c. Par sexe				
• hommes	1	-	1	
• femmes ¹	-	1		
d. Par catégorie professionnelle				
• employés	2	-	2	

B. Intérimaires et personnes mises à la disposition de l'entreprise:

Nihil

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées et sorties

Nombre de travailleurs	1	-	1
Contrat à durée déterminée	1	-	1

Résumé des règles d'évaluation

ACTIF

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires et la partie TVA non déductible ou à leur prix de revient, ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire à partir de l'année de comptabilisation de l'investissement, aux taux maxima fiscalement admis.

Immobilisations Financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'investissement.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Pour les participations dans les sociétés liées, il est tenu compte de la valeur intrinsèque de ces sociétés, en tenant compte des plus-values latentes estimées prudemment.

Pour les autres participations, elle est basée, pour les titres cotés, sur le cours de bourse du dernier jour de l'exercice, pour autant que ce cours soit significatif.

Pour les titres non cotés, il est tenu compte de notre quote-part dans les fonds propres lorsque nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour calculer la valeur intrinsèque.

Lorsqu'il apparaît que la valeur d'inventaire d'un titre est supérieure à son évaluation et que la moins-value ainsi dégagée a un caractère durable, il est procédé à une réduction de la valeur d'inventaire. Il y aura lieu à reprise de cette réduction de valeurs si ultérieurement l'évaluation individuelle faisait apparaître une récupération de celle-ci.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Créances à plus d'un an et un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans le cas de créances à plus d'un an.

Placements de trésorerie

Les titres sont évalués à la valeur la plus basse de la valeur d'acquisition et du cours de bourse du dernier jour de l'exercice pour autant que celui-ci soit significatif.

Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.

Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Comptabilisation des actifs et passifs en monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en Euros au cours de change à la clôture de l'exercice social.

Rapport du Commissaire

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de TEXAF s.a. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de TEXAF S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 18.514 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (000) 1.321.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, le conseil d'administration vous a informé dans son rapport de gestion de la révision intervenue en date du 20 août 2006 d'un prêt de USD 150.000 consenti par convention du 11 décembre 2003 par la filiale UTEXAFRICA à un administrateur de TEXAF S.A. Ce prêt porte un intérêt de 8 % et se rembourse par abandon d'une indemnité mensuelle de logement de USD 2.500. Il est garanti par les titres TEXAF que détient cet administrateur. Au terme de cette révision, les annuités ainsi calculées donnent un échéancier de 101 mois à dater du 31 mai 2006, en lieu et place de 89 mois, de sorte que la durée de remboursement du prêt sera prolongée de 41 mois. Le conseil a confirmé son approbation de cette opération.

Le 2 avril 2007

Le commissaire

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises
représenté par Robert Peirce
Réviseur d'Entreprise



